

LE Kiosque



VILLE DE LORETTE // 4^e TRIMESTRE / 31 DÉCEMBRE 2025 // N°133// N° I.S.S.N. 1141- 474X

MEILLEURS VŒUX POUR 2026 !



ZOOM

Inauguration de la Médiathèque/ ludothèque et du restaurant scolaire

// 15-17

ZOOM

Les commémorations du 11 novembre

// 18-20

CADRE DE VIE

La ZAC Côte Granger

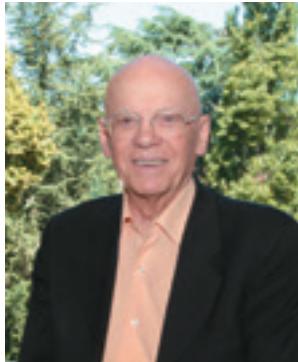
// 34-35

8 décembre 2025 - Fête des lumières - Place du III^e Millénaire - Lorette

LA FÊTE DES LUMIÈRES, UN MOMENT DE DOUCEUR

Comme chaque année, les Lorettois se sont retrouvés le 8 décembre sur la place du III^e Millénaire pour partager un moment festif avant les fêtes de fin d'année.

// 21-22



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

*FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :
Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,
Conseillère municipale déléguée
E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost
www.sographie.com
Tél : 06 12 65 16 75
crédit photo : Freepik

Impression :

SUD OFFSET
Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 4^e trimestre 2025
Tirage moyen : 2 650 exemplaires



Lorettoises, Lorettois,

Le dimanche 15 mars prochain auront lieu les élections municipales de fin de mandat.

Cet éditorial restera dans l'esprit que m'impose la loi en de pareilles circonstances.

C'est-à-dire que le Maire que je suis, ne doit pas prendre position, rester neutre dans ses écrits et rappeler simplement la loi et les devoirs de chacune et chacun.

Ces élections municipales qui auront lieu le dimanche 15 mars prochain dans la salle Jean Rostand, Voie Jean Mugniery, concerne la totalité des membres du conseil municipal pour une période de 6 ans soit jusqu'en 2032.

D'ores et déjà, en tant que Maire, représentant de l'État sous l'autorité du Préfet, j'en appelle à vous tous, qui êtes inscrits sur les listes électorales, afin que vous réserviez cette date pour aller aux urnes effectuer votre DEVOIR DE CITOYEN FRANÇAIS ou EUROPÉEN.

Il convient de protéger et de défendre la commune à laquelle, comme nous, vous y êtes attachés, afin de conserver ce berceau de la démocratie qu'elle représente en tant que cellule de base de la République. La commune conditionne notre vie de tous les jours et permet une meilleure gestion de proximité. Il faut la protéger car elle est menacée par la centralisation à outrance des énarques des Etats-Majors de la politique Partisane, et ceci quels que soient les gouvernements qui se suivent depuis 1995.

Déplacez-vous massivement pour voter, cela en vaut bien la peine !

Le fonctionnement de notre commune jusqu'en 2032 vaut bien que vous lui accordiez une heure de votre temps pour aller voter pour celles et ceux qui se présenteront à vos suffrages dans le but de gérer vos intérêts et d'appliquer leur programme.

Le Maire Gérard_Tardy

ÉLECTIONS MUNICIPALES

1^{er} tour

DIMANCHE 15 MARS 2026

en cas de 2^e tour

DIMANCHE 22 MARS 2026

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Vous risquez d'être absent le 15 mars prochain pour raison personnelle ou par handicap ? Vous pouvez faire une procuration pour qu'un de vos proches vote à votre place aux élections municipales anticipées qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Il existe 2 possibilités pour faire votre procuration.

EN LIGNE

<https://www.maprocuration.gouv.fr>



1. Vous devez utiliser le téléservice *Maprocuration*, et vous connecter avec France Connect.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre en personne dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer la référence de votre demande.

3. Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration.
- Un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

En savoir +
en scannant le QR code



Depuis le
1^{er} janvier 2022
vous pouvez donner
procuration à un électeur
inscrit sur la liste électorale
d'une autre commune
que la vôtre.

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

SUR PLACE

Vous devez vous présenter en personne et remplir le formulaire Cerfa n°12668*03 avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Pour remplir le formulaire :

Vous devez notamment indiquer *votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place*. Vous pouvez retrouver ce numéro sur votre carte électorale. Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.



À NOTER

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.





ÉDITORIAL.....	// 2-3
SOMMAIRE	// 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 21 octobre 2025	// 5-12
-----------------------------	---------

ZOOM

L'assemblée plénière du CIVIL.....	// 13-14
Inauguration de la médiathèque / ludothèque et du restaurant scolaire	//15-17
Les commémorations du 11 novembre à Lorette.....	// 18-20
La Fête des lumières.....	// 21-22

SANTÉ

Les intoxycations au monoxyde de carbone	// 23
---	-------

SOLIDARITÉ

La bourse de nettoyage Dynamic club / Secours Populaire.....	// 24
Aide alimentaire / ADMR	// 25
Don du sang	// 26

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE).....	// 27-28
Le Pôle Jeunesse	// 29-30
École Marie Curie	// 31-32
École Notre Dame	// 32
Coline et Colas / Le Centre social.....	// 33

CADRE DE VIE

La ZAC Côte Granger.....	// 34-35
Le Théâtre du Canal.....	// 36

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers.....	// 37
Opération façades.....	// 38
Les crottes de chien	// 39
Inondations : les bons réflexes.....	// 40
Rupture de barrage : que faire ?	// 41
Flashes.....	// 42

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil	// 43
La saison culturelle	// 44-45
Université Pour Tous / EMAS Lorette	// 46

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rugby Club du Pays du Gier.....	// 47
Basket Club de Lorette / Karaté Club de Lorette	// 48
Judo Loretane / Tennis Club de Lorette	// 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Alliance pour Lorette / Libres d'agir pour Lorette.....	// 50
INFORMATIONS PRATIQUES	// 51
AGENDA.....	// 52

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 21 OCTOBRE 2025

COMpte FINANCIER UNIQUE 3^e PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET GÉNÉRAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU, la délibération en date du 3 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 17 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2

VU, la délibération en date du 5 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°3

VU, la délibération en date du 17 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°4

VU, la délibération en date du 14 janvier 2025 approuvant la décision modificative n°5

VU, les conditions d'exécution du budget 2024.

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire vous rappelle que le CFU a été refusé à deux reprises lors des conseils municipaux des 17 et 30 juin 2025. Il précise que par courrier en date du 16 septembre 2025, Madame

la Préfète de la Loire a demandé à la Commune de Lorette de faire procéder à la mise au vote des CFU d'une part, parce que l'adoption et la transmission des comptes financiers est obligatoire (L. 1612-12 et L. 1612-13 CGCT) et aussi parce qu'actuellement, la reprise des résultats (excédents totaux de 1 019 117, 25 €) de l'année précédente est impossible. En dépit de quoi, en cas de non adoption, une nouvelle saisine de la Chambre Régionale des comptes serait effectuée par les services préfectoraux.

Par un courrier du 25 septembre 2025, Monsieur le Maire vous a adressé en copie la note du 16 septembre 2025 de Madame la Préfète qui est rappelée ci-dessus. Dans son courrier d'accompagnement, Monsieur le Maire conclut qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal issus du groupe majoritairement élu, de bien réfléchir avant de voter les CFU.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la troisième fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget général fait ressortir les résultats suivants :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		486 630,42 €
Opérations de l'exercice	5 725 270,34 €	5 659 341,44 €
Totaux	5 725 270,34 €	6 145 971,86 €
Résultats de clôture		420 701,52 €
TOTAUX CUMULES	5 725 270,34 €	6 145 971,86 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		420 701,52 €

CONSEIL MUNICIPAL

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 118,54 €	
Opérations de l'exercice	2 497 389,51 €	3 098 923,78 €
Totaux	2 500 508,05 €	3 098 923,78 €
Résultats de clôture		598 415,73 €
Restes à réaliser	388 295,25 €	207 036,00 €
TOTAUX CUMULES	2 888 803,29 €	3 305 959,78 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		417 156,49 €

LIBELLÉS	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 118,54 €	486 630,42 €
Opérations de l'exercice	8 222 659,85 €	8 758 265,22 €
Totaux	8 225 778,39 €	9 244 895,64 €
Résultats de clôture		1 019 117,25 €
Restes à réaliser	388 295,24 €	207 036,00 €
TOTAUX CUMULES	8 614 073,63 €	9 451 931,64 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		837 858,01 €

Monsieur le Maire s'est retiré lors vote de cette délibération après avoir cédé la présidence de l'assemblée, à Monsieur Jean-Sébastien PAYRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), MME PITZALIS Maud.

■ RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

MODIFICATION DES MODALITÉS DE MAINTIEN DE L'IFSE ET DE L'ISFE EN CAS DE MALADIE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette par plusieurs délibérations a modifié les modalités du maintien de l'indemnité du régime indemnitaire des agents de la commune en cas de maladie.

Par délibération n°2025-01-03 en date du 14 janvier 2025, la Commune a notamment décidé de maintenir l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) pendant les congés de maladie ordinaire hors application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours ;

Par délibération n°2025-01-04 en date du 14 janvier 2025, la Commune a notamment décidé de maintenir la part Régie de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) pendant les congés de maladie ordinaire hors application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours ;

Par délibération n°2025-09-72 en date du 2 septembre 2025, la Commune a

notamment décidé de maintenir l'ISFE (indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la police municipale) pendant les congés de maladie ordinaire hors application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours ;

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 3 juin 1988 a fixé l'attribution d'une prime de responsabilité au taux de 15% de son traitement de base, au Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire vous informe que l'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 vient de modifier la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire, telle que prévue à l'article L.822-3 du CGFP, et ce à compter du 1^{er} mars 2025. Par un décret du 27 février 2025, cette disposition relative aux fonctionnaires a été étendue aux agents contractuels.

En effet, en loi de finances pour 2025, le Parlement a acté la baisse de 10 % de la

rémunération des agents publics durant les trois premiers mois de leur congé maladie ordinaire (ce que l'on appelle le taux de remplacement). Jusqu'à présent, les agents touchaient un traitement plein ; depuis le 1^{er} mars 2025, ils ne touchent plus que 90 % de ce traitement.

L'Association des Maires de France a interrogé la DGCL pour savoir si l'IFSE et l'ISFE devaient, eux aussi, être diminuées de 10 %. La DGCL a répondu le 3 avril 2025, et a confirmé que l'ensemble de ces éléments, dans la mesure où ils sont calculés en pourcentage du traitement, « seront impactés par la réduction du traitement ». Il en est de même de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

L'AMF a également demandé à la DGCL son avis sur une question très technique, mais importante sur la nécessité des communes de délibérer de nouveau pour se mettre en conformité avec ce décret. Conclusion de la DGCL : « Les délibérations maintenant une part

CONSEIL MUNICIPAL

d'IFSE du RIFSEEP à 100 % du régime indemnitaire devront être modifiées afin que cette part soit maintenue à hauteur de 90 % au maximum.»

Le Centre de Gestion de la Loire sollicité par la Commune va également dans le même sens. Il s'agira d'une délibération de régularisation dans la mesure où aucun agent entre le 1^{er} mars 2025 et la date de délibération (nécessitant

préalablement l'avis du Comité Social Territorial) ne pourra percevoir 100% de son ISFE, de son IFSE, ou sa prime de responsabilité pendant un congé de maladie ordinaire.

Le Comité Social Paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité à ce projet de délibération lors de sa séance du 18 septembre 2025.

Monsieur le Maire vous propose donc de prévoir de :

1. Modifier la délibération n°2025-01-03 en date du 14 janvier 2025 relative à la modification des modalités de maintien de l'IFSE en cas de maladie et de prévoir désormais que l'indemnité sera maintenue pendant :

- Les congés annuels ;
- Les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ;
- Les congés de maladie ordinaire hors l'application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours mais le montant suivra le sort du traitement indiciaire (pour les 7 premiers jours) ;
- Les congés pour accident de service ou maladie professionnelle ;
- Les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- Les périodes de temps partiel thérapeutique.

2. Modifier la délibération n°2025-01-04 en date du 14 janvier 2025 relative à

la modification des modalités de maintien de l'IFSE part Régie en cas de maladie et de prévoir désormais que l'indemnité sera maintenue pendant :

- Les congés annuels ;
- Les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ;
- Les congés de maladie ordinaire hors l'application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours mais le montant suivra le sort du traitement indiciaire (pour les 7 premiers jours) ;
- Les congés pour accident de service ou maladie professionnelle ;
- Les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- Les périodes de temps partiel thérapeutique.

3. Modifier la délibération n°2025-09-72 en date du 2 septembre 2025 relative à la modification des modalités de maintien de l'ISFE en cas de maladie et de prévoir désormais que l'indemnité sera maintenue pendant :



- Les congés annuels ;
- Les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ;
- Les congés de maladie ordinaire hors l'application du jour de carence et uniquement les 7 premiers jours mais le montant suivra le sort du traitement indiciaire (pour les 7 premiers jours) ;
- Les congés pour accident de service ou maladie professionnelle ;
- Les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- Les périodes de temps partiel thérapeutique.

4. Modifier la délibération n°8 en date du 3 juin 1988 sur l'attribution d'une prime de responsabilité au Directeur Général des Services et de prévoir désormais que l'indemnité suivra le sort de son traitement de base durant les trois premiers mois de son congé de maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL À L'ADLE ÉCOLE MARIE CURIE EN 2025-2026

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2025-04-37 en date du 8 avril 2025, la Commune a décidé d'attribuer des subventions aux écoles

publiques et privées, et notamment à l'école maternelle Marie Curie selon les montants fixés ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2025-2026 à l'ADLE ECOLE MARIE CURIE en sus des subventions déjà octroyées par délibération n°2025-04-37 en date du 8 avril 2025, la somme de 378 € au titre de l'achat de matériels en vue de la réalisation du projet « Faisons entrer la nature à l'école pour la comprendre et la protéger »

2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a été sollicité par la Direction de l'école Marie Curie pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle complémentaire au

titre de la réalisation d'un projet global «Faisons entrer la nature à l'école pour la comprendre et la protéger » pour un montant de 378 €.

ADLE ECOLE MARIE CURIE	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	1 943,10 €
Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € par élève
Arbre de Noël (sur justificatifs)	11,26 € par élève
Fournitures scolaires	25,45 € par élève

RETRAIT DE LA PASSERELLE DE CORBEYRE SITUÉE SUR LES COMMUNES DE LORETTE ET LA GRAND-CROIX

ACCORD POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA MOITIÉ DU COÛT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire vous rappelle que lors des inondations du 17 octobre 2024, la passerelle de Corbeyre sur le Gier a connu des dommages importants nécessitant son retrait. Il a été convenu avec la Commune de la Grand'Croix que le coût financier de ces travaux sera supporté pour moitié par chacune des deux communes, Lorette et la Grand'Croix et que cette dernière se chargeait de la partie « technique ».

Une consultation d'entreprise a été réalisée par la Commune de la Grand'Croix. Il en est ressorti que l'entreprise MEDIACO était la plus

intéressante financièrement pour un montant total de 5 193,60 € TTC.

La participation de chacune des communes s'élèverait ainsi à 2 596,80 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il a donné un accord de principe pour la participation à 50 % de la commune de Lorette, sur le devis de l'entreprise MEDIACO sous réserve de l'avis favorable définitif du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de valider le devis de l'entreprise MEDIACO d'un montant de 5 193,60 €

représentant le coût de retrait de la passerelle sur le Gier au niveau de Corbeyre ;

2. d'approuver le montant de la participation de la commune de Lorette au coût des travaux pour un montant de 2 596,80 € TTC qui sera reversée à la commune de la Grand'Croix ;

3. de préciser que ce point est validé sous réserve que la passerelle soit plus tard remise en état, en fonction de l'évaluation des coûts de réparation ou de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



LA HALLE DES SPORTS À LA GRAND'CROIX

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2024/2025

Monsieur le Maire vous fait part que la Commune doit participer dans le cadre d'un accord amiable aux frais de fonctionnement de la Halle des Sports Émile Soulier à La Grand'Croix, car elle a des jeunes qui sont scolarisés au Collège Charles Exbrayat. Il est donné les informations suivantes, à savoir :

- Les dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports Émile Soulier se sont élevées à 86 798,67 € pour les frais d'entretien, de gaz et d'électricité pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 ;
- La Commune de La Grand'Croix prend en charge la somme de 59 130,55 €, correspondant à l'utilisation de cette halle par les associations de sa commune ; Sur cette base, il reste à répartir la somme de 27 668,12 € entre les différentes communes qui ont des jeunes scolarisés

au Collège Charles Exbrayat à La Grand'Croix :

➤ Lorette compte 187 élèves scolarisés (-13 par rapport à 2023/2024) sur un effectif total de 738 (-7 par rapport à 2023/2024) ;

➤ La répartition de cette somme entre les communes, soit 27 668,12 € (+ 7204,12 €), se fait pour 80 % en fonction du nombre d'élèves et 20 % en fonction du potentiel fiscal ;

➤ Une participation de 7 231,71 € (contre 5 671,42 € pour 2023/2024) est ainsi réclamée.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'absence d'accord entre les communes utilisatrices, l'article D 2321-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique désormais pour fixer la répartition des charges qui se fera selon la méthode suivante, 80 % des dépenses

au prorata du nombre d'élèves et 20 % des dépenses au prorata du potentiel fiscal. Ces nouvelles modalités de calcul s'avèrent par ailleurs beaucoup plus favorables pour LORETTE que l'ancien calcul basé sur 60 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 40 % au prorata de la valeur du centime corrigé.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter de prévoir au budget principal, la dépense de 7 231,71 € entre les communes ayant des jeunes scolarisés au collège Charles Exbrayat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS ÉMILE SOULIER

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention de répartition des frais d'investissement de la halle des sports Émile SOULIER sur 20 ans, avec la Commune de LA GRAND'CROIX. Pour mémoire, le coût définitif de ces travaux s'est chiffré à 1 904 831,23 € HT.

Monsieur le Maire vous précise que

pour l'année scolaire 2025/2026, la participation de la Ville de Lorette s'élève à 14 887,68 € (contre 14 909,78 € pour 2024/2025), pour un nombre d'élèves lorettois accueillis de 189, l'effectif total du collège étant de 747

Monsieur le Maire vous invite, par conséquent :

1. à verser à la commune de La Grand'Croix, la somme de 14 887,68 €

(dont 10 170,07 € en capital, et 4 717,61 € en intérêts) au titre de sa participation aux frais des travaux de réhabilitation de la halle Emile Soulier à La Grand'Croix pour l'année scolaire 2025-2026 ;

2. à imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD

Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) a été signé le 27 avril 2020 par l'Etat, Saint-Etienne Métropole, le Pôle Métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires avec pour objectifs de :

- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire ;
- Mettre en synergie les acteurs du territoire ;
- Être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement.

Le PPA GOSE s'articule en trois blocs :

BLOC 1

Pilotage et mise en œuvre du projet, diagnostic, plan-guide, stratégie foncière et évaluation.

BLOC 2

Approfondissements thématiques spécifiques menés sur l'urbanisme opérationnel favorable à la santé (aux abords des voiries bruyantes), les nouvelles façons d'habiter, les outils de requalification du parc privé et la reconversion des friches.

BLOC 3

La mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

Un premier avenant au contrat a été signé le 29 mars 2022 et a permis :

- L'adhésion des 13 communes concernées au contrat : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Genilac, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette (suite à la délibération du Conseil municipal n°2022-03-22 du 7 mars 2022), La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tartaras, Unieux ;
- La prise en compte des orientations d'aménagement du plan-guide ;
- L'adaptation de la gouvernance du PPA GOSE ;
- L'élaboration d'un programme d'actions 2022, associé à une maquette financière.

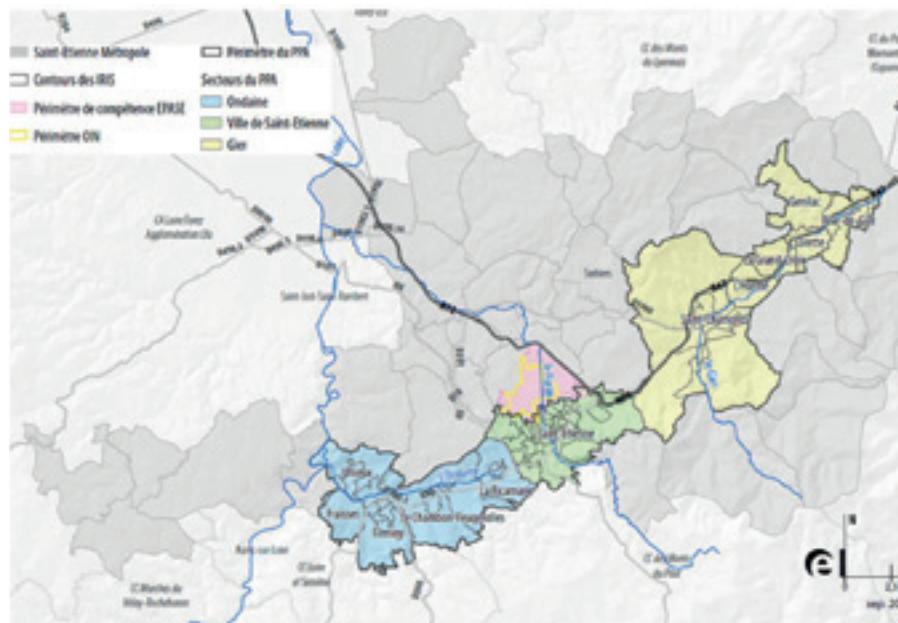
Un deuxième avenant au contrat a été signé le 6 juillet 2023 (suite à délibération

du Conseil municipal de Lorette n°2023-07-86 du 25/07/2023) et a permis :

- L'adhésion du Conseil Départemental de la Loire au contrat ;
- L'élaboration d'un programme d'actions 2023-2027, associé à une maquette financière, portant notamment sur les opérations suivantes :
 - Unieux/Fraisses : Parc des Portes de la Loire (dont site ex-Akers) ;
 - Firminy/Unieux : De la place du Breuil à Côte Quart (dont Ondaine 2026) ;
 - Le Chambon-Feugerolles : Ecoquartier des Molières ;
 - La Ricamarie : Découverte de

l'Ondenon en centre-ville ;

- Saint-Étienne : Bellevue-Le Mont ;
- Saint-Étienne : La Rivière/Valbenoîte ;
- Saint-Étienne : Terrenoire ;
- Saint-Étienne : Transversale Sud (dont Solaure) ;
- Saint-Chamond : Novaciéries ;
- Saint-Chamond/L'Horme/La Grand'Croix/Lorette/Genilac/Rive-de-Gier : Grand Parc du Gier (dont requalification RM288) ;
- Rive-de-Gier : Entrée Est Métropole (dont site de la verrerie et quartier de la Roche).



- L'engagement de 7M€ de fonds PPA de l'Etat sur la période 2023-2025 et de 1,050M€ de financements du Département sur la période 2023-2027.

L'avenant n°3 porte sur l'évolution et la stabilisation de la maquette financière pour la période 2025-2027.

Il permet de consolider les engagements financiers de l'Etat à hauteur de 7,9M€ pour les années 2026 et 2027 en les répartissant par opération en fonction de leur avancement. Il met à jour également quelques lignes de la colonne 2025, en s'adaptant à l'avancée des études et opérations. Enfin, il ventile les financements du Département à hauteur de 1,050 M € sur 4 opérations d'aménagement.

L'avenant n°3 met en valeur les

opérations de requalification foncière préalables aux travaux d'aménagement, en intégrant les participations d'EPORA dans la maquette financière. De plus, il renforce le partenariat des communes et de la Métropole dans le partage des informations sur les mutations foncières dans les périmètres opérationnels.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1. de valider** l'avenant n°3 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud ;
- 2. de l'autoriser**, lui ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 au contrat de PPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE (CTG - 2023 À 2026)

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-06-76 en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal de Lorette a décidé à l'unanimité d'approuver un plan d'actions et le principe d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles entre les communes signataires de ladite convention et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. Pour rappel, les communes signataires du périmètre n°2, correspondant au périmètre d'application de cette convention, sont La Grand'Croix, Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, Saint-Paul-en-Jarez, Valfleury et Lorette.

La convention du Contrat Territorial Global a été signée le 11 octobre 2023 par l'ensemble des communes concernées, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire peut apporter un financement pour développer des actions Jeunesse hors les murs (action n°2-7 du plan d'actions). L'action menée

par la ludothèque municipale aux profits des enfants de la commune, peut rentrer dans ce cadre.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire avait décidé de financer le fonctionnement de la ludothèque pour un montant forfaitaire de 11 € par heure d'ouverture pour 266 heures annuelles d'ouverture, qui constitue la base de référence déclarée sur l'année 2022. Par délibération n°2023-12-130 en date du 11 décembre 2023, une convention de financement pour l'année 2023 avait été approuvée. Pour les exercices suivants 2024 à 2026, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire devait s'appuyer sur les heures réelles d'ouverture de la ludothèque. Pour l'année 2024, le nombre d'heures d'ouverture a été de 339,50 heures. Mais le montant forfaitaire est désormais fixé à 8,26 € au lieu de 11 € jusqu'en 2023.

Il est de ce fait nécessaire de signer une convention d'objectifs et de financement pour définir et encadrer les modalités d'intervention ainsi que de la subvention associée pour le fonctionnement de la ludothèque pour les années 2024 à 2026.



Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'approuver le projet de convention d'objectifs et de financement pour l'année 2024 à 2026 pour le financement du fonctionnement de la ludothèque entre la Commune de Lorette et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire tel que rapporté en annexe, conclue rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 ;**
- 2. de l'autoriser lui, ou un adjoint dans l'ordre du tableau, à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention ;**
- 3. de dire que la recette afférente sera versée au chapitre correspondant au budget général de la Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ALIÉNATION D'UN TERRAIN

SIS 8 MONTÉE GIRARD AUX CONSORTS MARTINAUD

Monsieur le Maire vous indique que la Commune est propriétaire depuis le 9 juillet 2003, de la parcelle cadastrée section B numéro 1093 de 133 m², sise 8 Montée Girard à Lorette. Elle avait été acquise gracieusement au propriétaire riverain en vue d'améliorer la sécurité routière de ce secteur et de résorber à l'époque un point noir paysager.

Monsieur le Maire vous informe que l'un des riverains, les consorts MARTINAUD, de la parcelle a sollicité la Commune pour acquérir une partie de ce terrain communal pour environ 24 m², aujourd'hui aménagé en espace vert en vue d'agrandir sa propriété.

Le propriétaire s'engage à acheter le terrain au prix proposé par France Domaines, de réaliser la clôture à ses frais, de prendre en charge les frais de

défrichement du terrain, de prendre en charge l'intégralité des frais de géomètre et de notaire, et de grever cet espace d'une servitude non aedificandi.

Aussi, dans la perspective d'une aliénation de ce bien, Monsieur le Maire vous précise qu'il a sollicité France Domaines le 26 juin 2025 afin de connaître la valeur vénale de ce bien. L'avis n°2025-42123-48415 dressé le 22 août 2025 fixe la valeur vénale du bien, à 860 €.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'aliéner un terrain nu (aujourd'hui espace vert) pour 860 € net pour la Commune, correspondant à une partie (24 m²) de la parcelle cadastrée section B numéro 1093, sise 8 Montée Girard à Lorette, aux consorts MARTINAUD ;**

- 2. de prévoir que les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur ;**
- 3. de prévoir que l'acquéreur effectue le défrichement du terrain et réalise la nouvelle clôture à édifier à ses frais ;**
- 4. de prévoir que le terrain cédé soit grevé d'une servitude non aedificandi ;**
- 5. de confier le soin d'authentifier cette vente au notaire de l'acquéreur ;**
- 6. de l'autoriser lui ou son représentant dûment habilité à signer l'acte de vente ou toute pièce découlant de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

MME FAYELLE Chantal ne prend pas part au débat ni au vote.

■ PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLISID) 2026-2031

Monsieur le Maire vous informe que le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLISID) 2019-2025 est arrivé à son terme et a fait l'objet d'un bilan qui a conduit à l'élaboration d'un plan pour la période 2026-2031.

Cette élaboration a été conduite en collaboration avec l'Etat, les communes, les organismes de logements sociaux, les associations œuvrant pour le maintien et l'accès du logement et les acteurs concernés par l'information au logement, jalonnée de temps de travail partenarial.

Ce projet de Plan comporte le bilan, le mode d'organisation pour la gestion de la demande et l'information aux demandeurs qui s'inscrit dans la continuité du précédent, enrichi d'un programme d'actions pour les 6 années à venir.

Concernant l'organisation, ce projet reprend la liste des guichets de niveau 1 et 2 et leurs missions modifiées lors de la révision du plan en 2024. Notre commune Lorette qui a été volontaire

dans cette démarche est guichet de niveau 1. Les missions réalisées par la Commune de Lorette sont fixées en page 12 du document joint à savoir accueillir, informer et orienter les demandeurs de logements sociaux et plus précisément :

> Accueil physique et téléphonique des demandeurs de logements sociaux ;

> Mise à disposition publique des supports de communication édités en lien avec le Plan Partenarial de gestion et promotion des sites Internet de demande de logements sociaux (Action Logement, Service Public, demande en ligne de logements sociaux).

Le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLISID) 2026-2031, a été présenté à la Conférence Intercommunale du Logement, du 19 septembre qui a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L441-2-8 du CCH, Saint Etienne Métropole soumet à la commune le projet du nouveau Plan 2026-2031 annexé au présent rapport.

Pour information, l'avis des communes est réputé favorable sans retour d'avis de sa part dans les deux mois suivant l'envoi. Compte tenu des enjeux en matière d'habitat et logement, le choix a été fait de soumettre ce rapport à notre conseil afin de transmettre un avis concerté sur le projet de Plan et sur la position de la commune.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de maintenir la Commune de Lorette dans sa participation à cette organisation pour assurer la mission de guichet de niveau 1 ;
2. d'approuver le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLISID) 2026-2031 ;
3. de confirmer la participation de la commune comme lieu d'accueil et d'information dans le cadre du PPGDLISID en qualité de guichet 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CESSION D'UN LOCAL

SIS 12 RUE DE LA SOURCE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette est propriétaire d'un local à usage de dépôt (92 m²) sis 12 rue de la Source et d'un terrain attenant correspondant à un ancien jardin, cadastré section H numéros 1005 (211m²), 1007 (1m²) et 1008 (82 m²), issues des parcelles mères H 86, 502 et 84.

Monsieur le Maire précise que le local est aujourd'hui vacant et est de bonne facture. Il a son accès par le parking de la Résurgence. Ce ténement a été acquis avec un ensemble de parcelles dont une partie a servi à créer la voirie de la rue de la Source dans le lotissement le Clos Chambeyron et une autre partie pour créer le square de la Résurgence.

Monsieur le Maire estime qu'il serait judicieux de vendre ce bien qui n'a plus aucune utilité pour la Commune.

Aussi, dans la perspective d'une future aliénation de ce bien, Monsieur le Maire

vous précise qu'il a sollicité le Pôle d'évaluation domaniale afin de connaître la valeur vénale de ce bien. L'avis n°2024-42123-69678-A daté du 22 novembre 2024 fixe sa valeur à 66 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire vous précise que la vente de ce bien a été confiée par mandat simple à la société ORPI.

Monsieur Nassim REUILLARD a formulé une offre à 70 000 €, ce qui est conforme à l'avis établi par les Domaines. Monsieur le Maire précise que l'acquéreur envisage de le transformer en logement, ce qui est conforme au zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'aliéner les parcelles sisées 12 rue de la Source à Lorette, cadastrée H numéros 1005 (211m²), 1007 (1m²) et 1008 (82 m²) à Monsieur Nassim REUILLARD pour 70 000 € ;

2. de prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;

3. de confirmer que les frais d'agence à l'agence ORPI (4000 €) soient à la charge de la Commune. Le produit net vendeur pour la Commune est de 66 000 € ;

4. de confier le soin d'authentifier cette vente, au notaire de l'acquéreur ;

5. d'imputer les recettes au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

13 Abstentions : MME AMERI Christine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, M. DECOT Dominique, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), MME ORIOL Evelyne, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME ORIOL Evelyne).

■ CESSION D'UN LOCAL

SIS 20 RUE FONT FLORA

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette est propriétaire d'une parcelle située 20 rue Font Flora, cadastrée section H numéro 909 pour 177 m². Sur cette parcelle, se trouve un local d'activité à vocation artisanale de 155 m², sans aménagement sur la partie Atelier, disposant au fond de deux espaces de bureaux, et un sanitaire et d'une mezzanine.

Monsieur le Maire précise que ce local accueille temporairement un locataire jusqu'au 23 décembre 2025 par un bail précaire à titre gracieux pour permettre la libération d'un local voué à la déconstruction dans le périmètre de la ZAC CÔTE GRANGER.

Monsieur le Maire rappelle la grande difficulté à trouver des locataires sérieux, laissant d'importants impayés. Monsieur le Maire vous rappelle qu'il devient indispensable pour la Ville de réaliser du capital immobilisé dans des biens immobiliers pour reconstituer la capacité d'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire estime que ce bien pourrait être vendu.

Aussi, dans la perspective d'une future aliénation de ce bien, Monsieur le Maire vous précise qu'il a sollicité le Pôle d'évaluation domaniale afin de connaître la valeur vénale de ce bien. L'avis n°2024-42123-67445-A en date du 15 janvier 2025 fixe sa valeur à 90 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire vous précise que la vente de ce bien a été confié par mandat simple à la société ORPI.

Monsieur David BOUGAULT a formulé une offre à 98 000 €. Monsieur le Maire précise que l'activité artisanale prévue par le futur acquéreur est compatible avec la proximité immédiate d'habitations.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'aliéner la parcelle** sis 20 rue Font Flora à Lorette, cadastrée section H numéro 909 de 177 m² à Monsieur David BOUGAULT pour 98 000 € ;

2. de prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;

3. de confirmer que les frais d'agence à l'agence ORPI soient à la charge de la Commune. Le produit net vendeur pour la Commune est de 90 160 € ;

4. de confier le soin d'authentifier cette vente, au notaire de l'acquéreur ;

5. d'imputer les recettes au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

13 Abstentions : MME AMERI Christine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, M. DECOT Dominique, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), MME ORIOL Evelyne, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME ORIOL Evelyne).

■ DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

TERRAINS ALLÉE DE L'INDUSTRIE

Monsieur le Maire vous informe qu'un espace de 668 m² du domaine public situé à l'extrémité de l'Allée de l'Industrie ne présente plus d'intérêt pour la Commune et qu'il pourrait à terme être cédé.

Monsieur le Maire vous précise qu'un document d'arpentage a été établi à cet effet par le géomètre GEOLIS.

Ce tènement situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme, doit désormais être déclassé pour qu'une éventuelle cession soit possible.

Ce bien constitue un espace partiellement goudronné en friche, et est entièrement désaffecté. Des enrochements ont été disposés depuis plusieurs années par la Commune pour empêcher le stationnement et la circulation des véhicules.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 et article L 2241-1 ;

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en ses articles L2141-1 et L3221-1 ;

CONSIDÉRANT que cet espace sis Allée de l'Industrie est désaffecté et qu'il ne

présente plus aucun intérêt pour les usagers de la commune et la Ville de LORETTE ;

CONSIDÉRANT que ce projet de déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation vers les tènements limitrophes, le Conseil Municipal peut prononcer le déclassement de l'espace concerné sans enquête publique préalable, conformément à l'article 62 II de la loi du 9 novembre 2004.

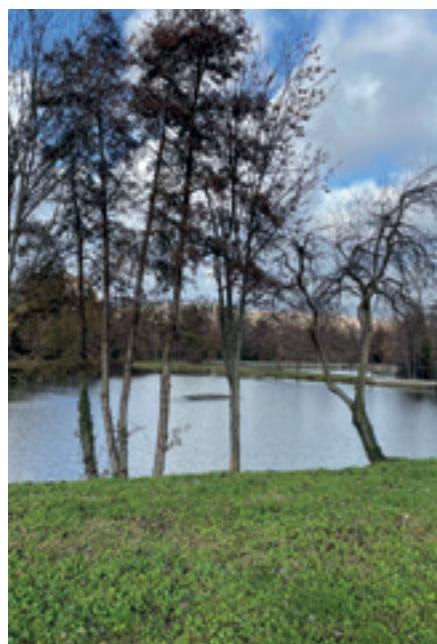
Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de constater la désaffectation de l'espace public d'une surface totale de 668 m² sis Allée de l'Industrie ;**

- 2. d'approuver le déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal d'un espace de 668 m², sis Allée de l'Industrie.**

À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.





Les élèves du C.I.V.I.L réunis dans la salle Jean Rostand. Rencontre avec M. le Maire.
Les enfants posent des questions à M. le Maire

ZOOM



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.I.V.I.L

VENDREDI 10 OCTOBRE - SALLE JEAN ROSTAND

Comme chaque rentrée M. le Maire et Mme Bonnard, adjointe chargée des écoles, ont accueilli les élèves de CM1 et CM2 des écoles Notre-Dame et Jean de la Fontaine pour l'assemblée plénière du Conseil d'Initiation à la Vie Locale. Une belle occasion de mieux comprendre la vie des institutions et de découvrir les projets des écoles soutenus par la Ville. C'est aussi l'occasion pour les enfants de poser des questions à M. le Maire afin de mieux comprendre le fonctionnement de notre ville.



Les élèves présentent le projet de l'école Notre Dame

COMPRENDRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dans un premier temps, M. le Maire a pris la parole pour expliquer aux enfants les 5 symboles de la République française : le drapeau français, Marianne, le coq français, la Fête Nationale du 14 juillet et la Marseillaise que les enfants ont bien voulu chanter avec beaucoup d'application.

Ensuite Monsieur le Maire a rappelé et expliqué la devise que l'on trouve sur le parvis de l'Hôtel de ville : Liberté, Égalité, Fraternité.

Il a ensuite évoqué le rôle du Président de la République pour achever sa présentation sur les missions du Maire de la commune.

LES PROJETS DES ÉCOLES

ECOLE NOTRE DAME

Le projet de l'école sera consacré à la découverte et à la préservation des espèces animales locales du Parc du Pilat. Les élèves bénéficieront des interventions de Thomas Mosnier, accompagnateur de moyenne montagne, pour approfondir

leurs connaissances. Ils exploreront les relations entre la faune et la flore, les enjeux de la biodiversité ainsi que les impacts des activités humaines sur l'environnement. Certaines espèces feront l'objet d'une attention particulière.

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Cette année les enfants travailleront sur le passé minier de la commune car il y avait beaucoup de mines autrefois.



Mme Vercasson présente le projet de l'école Jean de la Fontaine

La distribution des livres et des dictionnaires



Pour clôturer cette assemblée plénière les enfants ont reçu des livres offerts par la municipalité.



Ecole Notre Dame - Classe de CM1



Ecole Jean de la Fontaine - Classe de CM1/CM2



Ecole Notre Dame - Classe de CM2



Ecole Jean de la Fontaine - Classe de CM1



Ecole Jean de la Fontaine - Classe de CM2



Ecole Jean de la Fontaine - Classe de CM



Ecole Jean de la Fontaine - Classe de CM



Coupe du ruban - De g. à d. : Madame Reynaud, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Loire ; Mme Mouseghian, Conseillère Régionale ; M. Christophe Gautier, architecte ; Monsieur Schuffenecker, Secrétaire Général de la Préfecture, Madame Beroukeche, Vice-Présidente St Etienne Métropole ; M. Gérard Tardy, Maire de Lorette ; M. Seguin, Adjoint à l'urbanisme ; les enfants Hugo et Chloé. Le nom du restaurant scolaire «La table des écoliers» a été choisi par les élèves de CM1-CM2 de l'école Jean de la Fontaine.

ZOOM



INAUGURATION DE LA MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE UN BEAU CHALLENGE, UNE BELLE RÉUSSITE !

Samedi 25 octobre, plus de 150 lorettois ont pu découvrir les nouveaux locaux qui abritent la médiathèque/ludothèque et le restaurant scolaire «La table des écoliers» en présence de M. Schuffenecker, Secrétaire Général de la Loire et de nombreuses personnalités. Les travaux ont duré 18 mois mais le résultat est exceptionnel : des locaux plus spacieux, plus lumineux et beaucoup plus chaleureux !

DE LA NAISSANCE DU PROJET À SA RÉALISATION

Comme l'a rappelé M. le Maire, la médiathèque Yves Duteil a été inaugurée pour la première fois en 1993 en présence d'Yves Duteil et de M. Michel Durafour, ancien ministre.

À l'époque, la création de la médiathèque a contribué à démocratiser l'accès à la culture et proposer un lieu culturel vivant, un espace d'écoute, d'exposition et d'animation. Elle était située au RDC de l'actuel bâtiment dans un local qui manquait cruellement de lumière.

À l'étage, le Cédrat a accueilli le restaurant scolaire pendant de nombreuses années mais avec l'augmentation très importante du nombre d'enfants qui

mangent à la cantine il devenait de plus en plus difficile de pouvoir accueillir tout le monde !

L'agrandissement des locaux est donc devenu une véritable nécessité.

Les élus ont donc fait appel à la société Archigram de Montbrison afin de bénéficier de leurs conseils. Ces derniers ont lancé un concours et c'est le cabinet d'architecture de Christophe Gautier qui s'est vu attribuer le projet.

Puis il a fallu trouver des financeurs car un tel projet coûte très cher. M. le Maire a tenu à leur rendre hommage à l'occasion de cette inauguration car sans eux le projet n'aurait pas pu se réaliser.

MERCI AUX FINANCEURS !

Coût de l'opération

2,12 millions d'euros

dont près de 80% financés par des subventions



UNE AMBIANCE FESTIVE

Merci aux majorettes !

Pour commencer cette matinée inaugurale, la toute nouvelle association de majorettes de Lorette a proposé une belle démonstration d'agilité sur le parking du restaurant scolaire.



Les majorettes de Lorette

Merci à l'école de musique EMAS Lorette !

Trois chanteurs de l'EMAS de Lorette étaient présents tout au long de la matinée et ont proposé l'interprétation de plusieurs chansons d'Yves Duteil. Une très belle façon d'accueillir les visiteurs !



L'EMAS de Lorette

NOUVEAU

UNE NOUVELLE SALLE POUR LES ASSOCIATIONS

Baptisée «Jean Moulin» lors du dernier Conseil Municipal, cette salle de réunion est à la disposition des associations qui en feront la demande en mairie.



La salle Jean Moulin

LA VISITE DE LA MÉDIATHÈQUE/LUDOTHÈQUE

Yves Duteil a été invité pour cette inauguration mais ce samedi 25 octobre il se produisait en concert à Mulhouse et n'a donc pas pu être présent.

Après avoir coupé le ruban qui marque l'ouverture officielle des nouveaux locaux de la médiathèque / ludothèque Yves Duteil et du restaurant scolaire, les

officiels, les élus et les Lorettois ont pu visiter et apprécier les nouveaux locaux. M. Christophe Gautier, architecte du projet, les a accompagnés tout au long de la visite afin d'expliquer sa démarche et ses choix en terme d'aménagement des différents espaces.



Un nombreux public est venu découvrir les locaux



De nombreux livres avec des espaces de lecture



Une belle architecture, de beaux volumes



Adultes et enfants savourent l'espace ludique



Escalier qui mène à la ludothèque



De nombreux jeux sont disponibles en prêt

LA DÉCOUVERTE DU RESTAURANT SCOLAIRE



Les officiels découvrent le restaurant scolaire



Une salle pouvant accueillir jusqu'à 150 élèves



Les toilettes



L'espace dédié au lavage de la vaisselle

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET DÉVOUÉE



M. Joseph Seguin, adjoint à l'urbanisme ;
M. Christophe Gautier, architecte ; M. Gilles Raia, adjoint au quotidien

Même s'ils sont restés très discrets tout au long de la matinée, ces trois hommes ont travaillé durant de nombreux mois afin que le chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles. Comme sur tout chantier, des imprévus ont surgi, mais ils ont su les surmonter et peuvent aujourd'hui être fiers du travail accompli. Un grand merci pour leur investissement.

LE TEMPS DES DISCOURS

Les personnalités présentes se sont succédé et ont unanimement salué la qualité du projet.

Mme Fayelle, conseillère déléguée à la médiathèque-ludothèque a souligné l'aspect innovant et accueillant de la nouvelle médiathèque.

Mme Bonnard, adjointe à la culture a remercié tous les acteurs du projet.

Monsieur le Maire est revenu sur les origines du projet, avant de remercier chaleureusement les architectes, les partenaires financiers ainsi que son collègue Joseph Seguin, adjoint à l'urbanisme, pour son engagement tout au long du chantier. Il a également adressé ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette matinée d'inauguration.

Mme Beroukeche, Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole a rappelé que le projet a pu être financé grâce au Plan de relance mis en place par SEM juste après le Covid : toutes les communes ont pu bénéficier d'un accompagnement financier autour de 3 projets. Pour que la rénovation de la médiathèque-ludothèque et la construction du restaurant scolaire compte pour un seul projet, il a fallu que l'architecte crée un lien entre les 2 projets (en l'occurrence le couloir qui relie les 2 entités).

Madame Reynaud, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Loire, a salué la qualité architecturale de ce nouvel espace de convivialité et a mis en avant les perspectives intergénérationnelles offertes par ce lieu de vie.

Madame Mouseghian, Conseillère Régionale et représentante de Monsieur Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a adressé ses félicitations à l'ensemble des élus. Elle a souligné l'importance, pour les jeunes Lorettois – futurs citoyens –, de pouvoir profiter de deux belles structures propices au bien-être et à la convivialité.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche régionale de développement et d'aménagement du territoire.

Pour clore ce moment de discours, M.Schuffenecker, Secrétaire Général de la Préfecture s'est adressé à l'ensemble des personnalités présentes afin de les féliciter pour la qualité du projet. Il a aussi annoncé un scoop : « L'Etat fera tout pour vous accompagner dans votre futur grand projet de Théâtre ! » M. le Maire s'est réjoui de cette nouvelle.

La matinée s'est terminée en musique autour du verre de l'amitié.



Mme Massard a assuré le rôle de maître de cérémonie.



Place du III^e Millénaire - Levée des couleurs par Messieurs Jean-Sébastien PAYRE et Vincent D'ANNA.

ZOOM



LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918

CÉLÉBRÉES À LORETTE LE DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025

SOUVENIR ET RECUEILLEMENT

À l'occasion de la commémoration du 11 Novembre, la commune s'est rassemblée pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France. Entre recueillement, transmission de la mémoire et participation citoyenne, cette cérémonie a une nouvelle fois témoigné de l'attachement de notre communauté à ce devoir de souvenir. Ce reportage photographique revient sur les moments forts de cette matinée de commémoration.



Place du III^e Millénaire - Les porte-drapeaux, l'union musicale de Saint-Chamond, les pompiers CIC de Rive de Gier et CIS vallée du Gier



L'Union musicale de Saint-Chamond en tête de cortège



Les porte-drapeaux venus nombreux



Appel des morts par Messieurs André DEMICHEL, ancien combattant et Franck LETO



Sonnerie du «Cessez le feu» par l'Union musicale de Saint-Chamond

LE DÉPÔT DES GERBES



Ville de Lorette par Mme Marie-Claire FAUCOUT et M. Joseph SEGUIN



Les anciens combattants par M. Jean VARRAUD et les enfants



Souvenir Français : Mme WEDEL et les enfants



Place du Souvenir Français - Un public nombreux avec une très bonne organisation



Témoignages de poilus lus par les enfants



Message de l'UFAC lu par les enfants, assisés par M. Jean VARRAUD des Anciens Combattants



Le salut des porte-drapeaux

TÉMOIGNAGE D'UN POILU

LU PAR UN ENFANT

Eugène Poézévara avait 18 ans en 1914. Il écrivait souvent à ses parents, des bretons, qui habitaient Mantes-la-Jolie. Eugène a été gazé sur le front et il est mort d'épuisement dans les années 20.

Le 13 novembre 1918, les dernières quarante-huit heures

Chers Parents,

Cette fois je vous écris en plus grand. Nous avons été relevés hier après-midi du contact avec les Boches. Les dernières quarante-huit heures ont été terribles.

Le 9, à 10h du matin, on faisait une attaque terrible dans la Plaine de la Woëvre. Nous y laissons les trois-quart de la compagnie, il nous est impossible de nous replier sur nos lignes ; nous restons dans l'eau trente-six heures sans pouvoir lever la tête ; dans la nuit du 10, nous reculons à 1km de Dieppe ; nous passons la dernière nuit de guerre. Le matin, au petit jour on ne peut plus tenir sur nos jambes ; j'ai le pied gauche noir comme du charbon et tout le corps violet ; il est grand temps qu'il vienne une décision, ou tout le monde reste dans le marais, les brancardiers ne pouvant plus marcher car le Boche tire toujours ; la plaine est plate comme un billard. A 9h du matin, le 11, on vient nous avertir que tout est signé et que cela finit à 11h ; deux heures qui parurent durer des jours entiers.

Enfin, 11h arrive ; d'un seul coup tout s'arrête, c'est incroyable.

Nous attendons 2 heures ; tout est bien fini ; alors la triste corvée commence d'aller chercher les camarades qui (y) sont restés. Le soir arrive, il nous faut rester là, mais on allume un grand feu et les rescapés se rassemblent ; tout le monde est content mais triste : la mort plane encore dans l'air. Le 12, nous sommes relevés à 2h et c'est fini.

Eugène



Les officiels

LE BLEUET DE FRANCE

Mme Violet présente le Bleuet de France

www.bleuetdefrance.fr



L'aubade sous le kiosque par l'Union musicale de Saint-Chamond



Le sapin scintille



Le carrousel

ZOOM

LA FÊTE DES LUMIÈRES

UNE SOIRÉE MAGIQUE ET CHALEUREUSE

Le 8 décembre, la commune de Lorette s'est une nouvelle fois parée de mille lueurs pour célébrer la Fête des Lumières. Au fil des années, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable pour les Lorettoises et Lorettois, qui viennent partager un moment de convivialité, de découverte et de bonne humeur.

Dès la tombée de la nuit, la place du III^e Millénaire s'est animée grâce au traditionnel carrousel, point de repère lumineux qui a émerveillé les plus jeunes. Autour de lui, de nombreuses activités ont permis à tous – enfants, parents et grands-parents – de participer à la fête.

Les amateurs d'adresse ont pu s'essayer au tir à l'arc, tandis que les plus créatifs ont pris plaisir à fabriquer leurs propres décos de Noël, fiers de repartir avec leurs petites œuvres artisanales. Les

sourires étaient tout aussi nombreux du côté de la pêche aux canards, véritable classique dont on ne se lasse jamais.

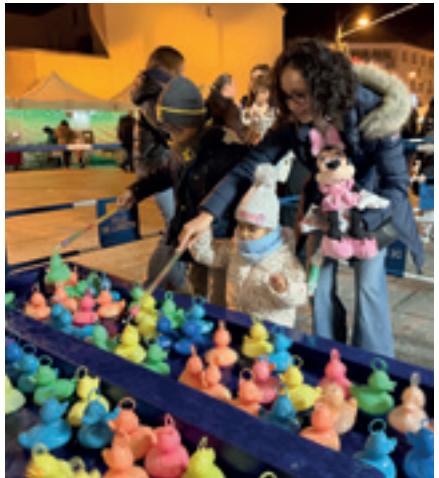
Les associations de la commune ont répondu présentes et ont proposé à la vente friandises, douceurs et petites idées cadeaux. L'occasion parfaite de se laisser tenter, de soutenir la vie associative locale et de trouver peut-être un petit présent pour les fêtes de fin d'année.



Le stand de tirs



Les majorettes de Lorette



La pêche aux canards



Dégustation de bières



Vente de bijoux



Photo avec le Père-Noël



Maquillage par l'association Corps et Jazz

Fidèle à son engagement, la municipalité a une nouvelle fois offert l'intégralité des animations, permettant à chacun de profiter librement de cette soirée festive. Comme chaque année, les participants étaient invités, s'ils le souhaitaient, à faire un don au profit de l'Association des Donneurs de Sang de la Loire, très active sur notre territoire. Son stand, animé par des bénévoles motivés, a rencontré un beau succès avec son vin chaud réconfortant et ses hot-dogs appréciés de tous.

Entre les rires, les discussions et le plaisir de se retrouver, l'ambiance a été particulièrement chaleureuse. Ce moment partagé a rappelé combien ces instants de proximité et de simplicité sont précieux dans la vie de notre commune.

Un grand merci aux bénévoles, aux associations et à tous les participants qui ont contribué à faire de cette Fête des Lumières un temps fort de l'année. Nous vous donnons déjà rendez-vous pour la prochaine édition, qui promet encore de belles surprises !



L'agence Orpi a distribué quelques goodies



Les bénévoles de l'association du don du sang



L'association des parents d'élèves



Association APPEL



LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

UN VRAI DANGER!

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

LE MONOXYDE DE CARBONE, C'EST DANGEREUX ?

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête,

envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».



D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Certains appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-

eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée. D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

POUR SE PROTEGER

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Bien utiliser vos appareils, n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer dans votre logement.

Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement, pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

PETITS CONSEILS

- Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture) ;
- Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage ;
- Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



PENSEZ-Y

FAITES VÉRIFIER VOS APPAREILS

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.



LA BOURSE DE NETTOYAGE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- Vacances d'hiver
JEUDI 22 JANVIER 2026
- Vacances de printemps
JEUDI 19 MARS 2026



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès -
42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

- **Mardi :** de 8h30 à 10h30 (sauf dernier mardi du mois)
- **Vendredi :** de 14h à 17h30
- **Samedi :** de 9h à 12h (uniquement le 1^{er} samedi du mois)

Être bénévole et se montrer solidaire s'apprend dès le plus jeune âge.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

- **Mme Marcelle Subert** - Tél : 06 21 65 75 03

UN BEAU DÉBUT DE SAISON

L'année 2025 s'est terminée merveilleusement bien pour le club.

Après l'assemblée générale en septembre, nous avons organisé un loto le dimanche 9 novembre qui fut une réussite, tant par le nombre de participants que par la qualité des lots proposés. Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés et ont participé à ce grand succès.

Le 13 novembre, une sortie dans la Drôme au restaurant « le Tahiti » a rempli le car. Puis, comme chaque année, le repas de Noël avec 70 adhérents présents fut une belle journée festive dans l'amitié et la bonne humeur, très bonne ambiance autour d'un excellent repas servi par notre traiteur ; suivi d'une agréable après-midi dansante animée par Nicolas.

Pour 2026, les animations sont prêtes :

- **Jeudi 15 janvier 2026** : tirage des rois ;
- **Dimanche 8 février 2026** : thé dansant ouvert à tous (adhérents, amis, extérieurs...) à la salle de l'Ecluse
- **Jeudi 19 février 2026** : mardi gras.

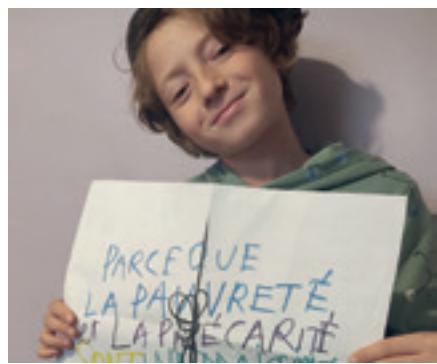
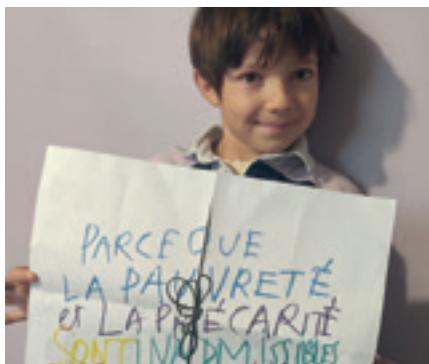
Les élections municipales nous privant de la salle les jeudis 12 et 19 mars, nous sommes à la recherche d'une sortie pour une de ces dates.

Enfin, L'année 2026 sera aussi l'occasion de fêter les 25 ans du club, mais Chut ! Surprise !

Bonne année et bonne santé à tous.

VISITE IMPRÉVUE AU SECOURS POPULAIRE DE LORETTE

Pendant les vacances de la Toussaint « les clients » de la boutique solidaire ont eu la surprise de se voir conseiller pour leurs achats par 2 bénévoles !



En effet Estéban et Matéo accompagnés de leur mamie bénévole au Secours Populaire ont profité de leur temps libre pour venir nous aider, heureux de participer à une association solidaire (expérience qu'ils pourront partager avec leurs copains de classe).

Notre boutique connaît toujours le même succès mais il faut rappeler que nous sommes tous bénévoles et que l'argent récupéré par la vente des articles donnés est utilisé au niveau local (aide à des familles en difficultés)

et au niveau international (participation à des campagnes organisées lors de catastrophe comme en Jamaïque par exemple).

Pour Noël, le colis alimentaire a été plus festif avec, pour les enfants, de 4 à 14 ans, un bon d'achat au Leclerc de Saint-Chamond.

Alors n'hésitez plus à pousser la porte de la boutique solidaire, ce sera à votre niveau, une manière de lutter contre le gaspillage et de contribuer à plus de solidarité sur la commune.

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire
42420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur**
Présidente
Tél : 06 16 39 91 28



Un jeune bénévole

COLLECTE NATIONALE

MERCI AUX BÉNÉVOLES ET AUX DONATEURS

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

La collecte nationale pour la Banque Alimentaire a eu lieu les 28 et 29 novembre 2025. Dans la Loire, 169 tonnes ont été récoltées, soit 8 tonnes de plus que l'an passé. À Lorette, elle a été effectuée au magasin Carrefour Market et 749 kg de produits ont été récoltés (667 kg en 2024). Nous remercions vivement la direction, ainsi que l'ensemble du personnel pour leur excellent accueil.

Un grand merci à nos bénévoles ainsi qu'à tous les étudiants qui nous ont bien épaulés et se sont beaucoup investis.

Nos chaleureux remerciements à tous les donateurs ! Leur générosité nous

encourage beaucoup dans notre action.

De nombreux enfants se sont fait une joie de participer à cet élan de solidarité.

Le 18 décembre, comme chaque année, nous avons fêté Noël avec les bénéficiaires. Ce fut un beau moment de partage et de convivialité. Nous avons eu le plaisir de leur offrir de nombreux présents en plus de leurs colis habituels et des traditionnelles papillotes et clémentines.

Un grand merci à toutes les personnes et aux commerces qui nous ont aidés, soit par leur participation aux préparatifs, soit par leurs dons (jouets, jeux, livres etc).

Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales). Un dossier sera établi compte tenu de vos ressources et de vos charges et étudié en **commission d'attribution** en fonction de critères revus chaque année.

**ADMR**

- 27 venue Pasteur - 42152 L'Horme
- Tél : 04 77 22 11 53 / 06 08 50 64 94
- Mail : mnouvet@fede42.admr.org

OUVERTURE AU PUBLIC

- **Mardi et vendredi :** de 9h15 à 13h et de 13h30 à 16h
En dehors de cette permanence hebdomadaire, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail.



REJOIGNEZ L'ADMR

DEVENEZ BÉNÉVOLE AU SERVICE DE VOTRE COMMUNE !

L'association ADMR d'aide à la personne de la vallée du gier intervient chaque jour auprès des habitants pour faciliter leur quotidien : aide à domicile, accompagnement des familles, visites de convivialité, ou encore soutien aux personnes âgées ou isolées.

Aujourd'hui, l'association souhaite renforcer son équipe de bénévoles. Que vous ayez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation ou d'animation, il y a forcément une mission qui vous ressemble !

- Participer à la vie d'une association ancrée dans votre territoire,
- Contribuer à la gestion, à l'organisation ou à des visites de convivialité.

S'engager à l'ADMR, c'est :

- Être utile à ceux qui vous entourent,
- Agir concrètement pour le développement local,
- Offrir un peu de votre temps pour faire beaucoup,

Rejoindre l'ADMR, c'est avant tout partager des valeurs humaines et agir ensemble pour le bien-être de tous.

Envie de nous rejoindre ou d'en savoir plus ?

Contactez-nous au 06 08 50 64 94 ou par mail à mnouvet@fede42.admr.org



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette



COLLECTES 2026 LES VENDREDIS 6 FÉVRIER & 18 SEPTEMBRE

Salle Jean Rostand
de 16h à 19h



En assemblée générale extraordinaire, j'ai présenté, pour raison de santé, ma démission de Présidente de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette

Une nouvelle Présidente, un Bureau partiellement renouvelé, des anciens (et de nouveaux) bénévoles ont spontanément pris le relais.

Gardez-leur votre confiance lors des manifestations à venir ou des prochaines collectes. Ils (elles) la méritent.

Jeanine Poulain

UNE RENTRÉE ACTIVE POUR LES BÉNÉVOLES

COLLECTE DU 19 SEPTEMBRE 2025 À LORETTE

69 donneurs se sont présentés, dont 64 prélevés dans une ambiance toujours aussi conviviale. Nous en avons profité pour réaliser une enquête de satisfaction afin d'évaluer notre prestation. L'ensemble des donneurs ont répondu aux questionnaires qui comportait 6 questions. Les retours sont positifs. On note que :

- 61% des donneurs proviennent de Lorette, les autres de Farnay, Grand-Croix, Rive de Gier et autres communes,
- Les flyers, les affiches sont toujours des bons moyens de communication,

mais sont suivis de très près par les nouveaux modes d'informations via le téléphone, internet, les réseaux,

- Pas de problème concernant le stationnement... Un seul donneur a souligné un souci.
- 85 % des donneurs apprécient nos collectes, et soulignent que les collations sont très copieuses.

L'évaluation du travail réalisé par les bénévoles fait l'unanimité, 100% sont satisfaits et soulignent un travail de qualité : Merci à tous les bénévoles.

CONFÉRENCE DU 27 SEPTEMBRE 2025 À ST-ETIENNE

Deux bénévoles ont participé à une conférence-débat à Saint-Étienne sur la situation critique du don de plasma.

Dans de nombreux pays (États-Unis, Mexique...), les donneurs, sans aucune réglementation, vendent plusieurs fois par semaine leur plasma pour pouvoir survivre. En France, nous sommes opposés à la marchandisation du corps humain. Nous souhaitons maintenir un don de plasma réglementé, bénévole et anonyme : c'est un enjeu vital de santé publique.

La conférence s'est tenue en présence de Clara Robert-Motta, journaliste et auteure du livre « De l'or dans le sang », une

enquête sur le commerce mondial du plasma.

C'est pourquoi l'EFS et l'Union Départementale Fédérée des Associations et Amicales pour le Don de Sang Bénévole de la Loire se mobilisent et organisent bénévolement des déplacements collectifs de donneurs. En effet, de nombreux donneurs rencontrent des difficultés de transport pour se rendre sur le lieu de collecte à Saint-Étienne. Les bénévoles des amicales, en partenariat avec l'EFS, mettent donc en place ces transports.

Il est important de communiquer sur l'importance du don de plasma lors de nos collectes.

ASSEMBLÉ GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025 À LORETTE

Une assemblé générale extraordinaire a eu lieu en présence de M. Tardy, Maire de Lorette, suite à la démission de notre présidente, Mme Jeannine Poulain, pour raisons de santé. Nous remercions Jeanine Poulain pour son dévouement et le travail réalisé au niveau de notre Amicale depuis de nombreuses années.

Après un échange constructif et un vote à main levée, Mme Bonnard Graziella, vice-présidente a été élue présidente. Son remplacement au poste de vice-présidente est assurée par Mme Dessel Sylvianne membre de l'Amicale. Les autres postes du bureau restent inchangés.

FÊTE DES LUMIÈRES DU 8 DÉCEMBRE 2025 À LORETTE

Comme l'année dernière vin chaud et Hot dog étaient au rendez-vous. Une fois de plus, l'association a pu bénéficier des dons déposés dans les urnes, mises à disposition par la municipalité : merci à tous les donateurs, l'argent collecté permettra de poursuivre l'amélioration

de nos collations, et de rendre nos collectes encore plus conviviales. En parallèle, nous avons offert cent figurines de Noël en bois afin que les familles lorettoises puissent avoir une décoration personnalisée au prénom de l'enfant sur leur sapin.



La journée des assistantes maternelles



Un public attentif lors de la conférence



Renseignements et prises
de rendez-vous auprès d'Elise POINT

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45

monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités.

ENFANCE / RPE

DES NOUVEAUTÉS AU RELAIS PETITE ENFANCE

CONFÉRENCE

« LES MOTS QUI FONT GRANDIR »



Pour la deuxième année, le Relais Petite Enfance de Lorette a proposé une conférence animée par Marie-Charlotte Clerf, coach en parentalité.

Une soirée riche en échanges autour de la communication bienveillante, pour mieux comprendre la puissance des mots dans l'accompagnement des enfants.

L'objectif de cette rencontre était d'offrir aux parents et aux professionnels de la petite enfance des pistes concrètes pour favoriser une communication respectueuse et constructive, permettant à l'enfant de se développer dans un climat de confiance et d'écoute.

Merci à la Ville de Lorette pour son soutien et à tous les participants pour leur présence !

UN NOUVEL ATELIER BIEN-ÊTRE POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

En novembre, les assistantes maternelles ont pu découvrir un tout nouvel atelier dédié au bien-être et à la détente. Pour la première fois, Perrine Vial, professeure de yoga, est venue animer une séance spécialement adaptée aux tout-petits et à leurs accompagnantes.

Au programme : différentes postures simples et ludiques, des chansons pour accompagner le mouvement, ainsi que la découverte du son apaisant du bol tibétain. Une expérience sensorielle et douce, très appréciée par les enfants comme par les professionnels.

Cet atelier sera reconduit tout au long de l'année, offrant ainsi plusieurs occasions d'explorer la relaxation et le mouvement. Deux temps supplémentaires, ouverts aux parents et aux enfants, seront également proposés afin de partager ce moment de bien-être en famille.



Perrine Vial, professeure de Yoga



Initiation pour petits et grands

LA JOURNÉE DES ASSISTANTES MATERNELLES

À LORETTE

À l'occasion de la Journée nationale des assistantes maternelles qui a eu lieu le 19 novembre, le Relais Petite Enfance a organisé, le samedi 22 novembre, une journée dédiée aux assistantes maternelles exerçant sur la commune.

Cette rencontre avait pour objectif de valoriser la profession et de proposer un moment de ressourcement à ces professionnelles de la petite enfance, dont l'engagement quotidien contribue à l'épanouissement et au bien-être des jeunes enfants accueillis.

Au programme de cette journée placée sous le signe du bien-être et de la créativité :

- un atelier d'initiation au journal créatif, animé par Marilyn Dumont de "Dans ma petite bulle"
- une séance de découverte de la sophrologie, conduite par Alexandra Martoglio de So Relax Sophrologie.

Treize assistantes maternelles ont participé à ce temps d'échanges et de détente, marqué par la convivialité et la bienveillance.

Le RPE tient à remercier la Ville de Lorette, l'ensemble des participantes, ainsi que les intervenantes pour la qualité de leurs animations, et se félicite de pouvoir soutenir de telles initiatives qui renforcent les liens professionnels et humains.



Les 13 assistantes maternelles présentes



Atelier d'initiation au journal créatif



Atelier sophrologie



PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh.accueil@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- du lundi au vendredi :
8h-11h et 13h30-17h30

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

PENSÉS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL

Le Pôle Jeunesse de la commune évolue ! Plusieurs travaux d'aménagement ont été réalisés ces derniers mois par les services techniques de notre ville pour améliorer le confort des enfants accueillis ainsi que celui du personnel. Trois espaces ont été créés pour répondre à des besoins concrets du quotidien.

UN ESPACE DOUCHE

POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE AU QUOTIDIEN

Dans un cadre d'accueil collectif, les imprévus ne manquent pas : petits accidents, vomissements ou autres incidents liés à l'hygiène peuvent rapidement devenir inconfortables pour les enfants comme pour le personnel. Afin de garantir une réponse rapide, respectueuse et adaptée à ces situations, un espace douche a été créé dans les sanitaires du secteur petite enfance. Cet aménagement permet d'assurer des conditions d'hygiène optimales, tout en respectant la dignité des enfants concernés. Il s'agit d'un équipement essentiel pour renforcer la qualité de l'accueil.



Avant



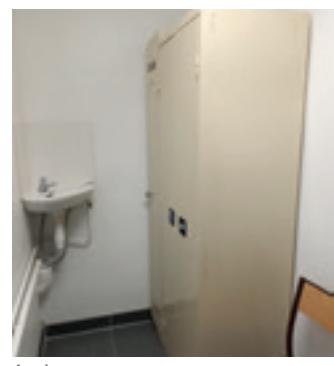
Après

UN VESTIAIRE POUR LE PERSONNEL INTIMITÉ ET FONCTIONNALITÉ

Jusqu'à récemment, le personnel d'entretien ne disposait pas d'un espace dédié pour se changer ou stocker ses effets personnels en toute sécurité. Pour remédier à cette situation, la création d'un vestiaire distinct a été réalisée dans l'ancienne pièce dédiée au trempage de l'osier de l'atelier vannerie. Cet espace permet maintenant d'offrir au personnel un lieu d'intimité, conforme aux exigences en matière de conditions de travail.



Avant



Après

UN ESPACE SENSORIEL CO-FINANÇÉ POUR FAVORISER L'INCLUSION ET LE BIEN-ÊTRE

La mise en place d'un espace snoezelen marque une avancée significative dans l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap (notamment avec des troubles du spectre autistique, TDAH ou HPE). Co-financé par la CAF et la municipalité, cet espace sensoriel et apaisant offre un

environnement propice à la détente, à la gestion des émotions et à la régulation du comportement. Les enfants en situation de handicap mais aussi ceux traversant des périodes d'agitation ou de stress y trouveront un lieu sécurisant pour se recentrer.



Ces aménagements traduisent la volonté de la municipalité de faire du Pôle Jeunesse un lieu inclusif, fonctionnel et respectueux des besoins de chacun.

L'équipe du Pôle Jeunesse tient également à saluer le professionnalisme et la réactivité des agents du service technique, dont le travail rigoureux a permis de mener à bien l'ensemble de ces travaux dans le respect des délais et des besoins exprimés. Leur implication a été essentielle à la concrétisation de ces projets au service des usagers du Pôle Jeunesse.



DES ADOS SE MOBILISENT POUR FINANCER UNE NOUVELLE CONSOLE DE JEUX

Un groupe d'adolescents, participant aux projets des mercredis, avait un objectif en tête : remplacer leur ancienne console de jeux, devenue obsolète. Plutôt que de simplement en faire la demande à la municipalité, ils ont choisi de s'impliquer activement pour financer ce projet eux-mêmes.

Grâce à l'initiative des éducateurs de la sauvegarde 42 et à l'engagement de leurs animateurs, les ados ont pu participer à un chantier jeune et ainsi récolter la somme de 250 €, qu'ils ont utilisée pour acheter une nouvelle console, choisie ensemble.

Ce projet est un bel exemple de réussite collective, où chaque jeune a pu constater que l'engagement et le travail paient, non seulement en euros, mais surtout en fierté et en expérience.





ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE



LES PETITS CITOYENS S'ENGAGENT POUR LA PLANÈTE !

Depuis la rentrée, les élèves des classes de petite section et petite/moyenne section ont plongé avec enthousiasme dans un projet autour de l'environnement. L'objectif : éveiller les consciences dès le plus jeune âge sur le tri des déchets, la biodiversité, les plantations... et préparer une classe verte en fin d'année !

LE TRI DES DÉCHETS À L'HONNEUR

Tout a commencé avec Poubellito, la poubelle de la classe, héros d'une histoire animée qui a permis aux enfants de comprendre pourquoi il est essentiel de prendre soin de la nature. Cette lecture a ouvert la voie à une série d'activités concrètes et engageantes :

- Promenade au parc Louis Aragon :** équipés de gants et de chasubles, les enfants ont ramassé les déchets sur leur parcours. Des images disposées dans le parc (fourmis noyées dans du soda, écureuil bloqué par des détritus...) ont suscité des échanges riches sur les conséquences de la pollution pour les animaux.

- Retour à l'école :** les élèves ont trié les déchets collectés et installé des poubelles de tri dans le couloir d'entrée.



- Partenariats solidaires :** les enfants ont appris à collecter les bouchons pour "Les Bouchons du Coeur" et les piles pour le Téléthon.
- Lectures et apprentissages :** des albums jeunesse sur le tri ont été lus en classe, accompagnés de l'apprentissage de la charte du tri.



UNE INTERVENTION LUDIQUE ET SENSORIELLE AVEC APIEU MILLE FEUILLES



Pour enrichir ce travail, l'association APIEU Mille Feuilles est venue à l'école. Grâce à l'histoire de « Plasto et Véro », les enfants ont découvert le contenu d'une poubelle, manipulé les déchets, et appris à les trier dans une approche sensorielle, ludique et manuelle. Une belle façon d'adopter un comportement écocitoyen tout en s'amusant !

Et ce n'est que le début...

Ce projet environnemental se poursuivra tout au long de l'année avec des plantations, des découvertes autour de la biodiversité, et une classe verte en fin d'année pour vivre la nature en grand !

PROJET PLANTATIONS ET JARDINAGE

Les élèves des classes de MS, MS-GS et GS ont mis les mains dans la terre pour accueillir l'Automne avec enthousiasme.

- **Plantation de jacinthes**

Dans le cadre d'un atelier jardinage, les enfants ont planté des bulbes de jacinthes. Après avoir creusé de petits trous dans la terre, ils ont délicatement déposé les bulbes, les ont recouverts de terre, puis ont tassé doucement avec leurs mains. Il ne reste plus qu'à patienter, observer et espérer voir éclore de belles fleurs parfumées !

- **Semis et plantations dans le jardin de l'école**

Les élèves de MS ont également semé des grains de blé, pour découvrir le cycle de vie des plantes et le plaisir de jardiner ensemble.

- **Un projet éducatif et sensoriel**

Ce projet permet aux enfants de développer leur sens de l'observation, leur motricité fine et leur lien avec la nature.



PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE APPRENDRE EN SE RÉGALANT

Tous les élèves de l'école ont partagé un moment convivial autour d'un petit déjeuner collectif, organisé dans le cadre d'un projet éducatif sur l'alimentation.

- **Découverte des familles d'aliments**

En classe, les enfants ont exploré les trois grandes familles d'aliments nécessaires à un petit déjeuner équilibré : les laitages (lait, yaourt...), les céréales (pain, biscuits...), les fruits (pommes, bananes, jus...)

Ils se sont entraînés à classer les aliments selon leur famille, développant ainsi leur vocabulaire et leur compréhension de l'équilibre alimentaire.

- **Un moment de partage et d'autonomie**

Le jour du petit déjeuner, chaque enfant est allé se servir comme un grand, choisissant parmi les aliments proposés. C'était chouette de pouvoir déjeuner tous ensemble, un délicieux petit déjeuner dans la bonne humeur !



ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT UN NOUVEAU PROJET D'ÉCOLE

Cette année, notre projet porte sur le bien-être de l'enfant. Pour rentrer dans les apprentissages, l'enfant doit satisfaire un certain nombre de besoins : les besoins physiologiques, bien sûr, mais l'enfant a aussi besoin de sécurité, d'amour et d'appartenance, d'estime de soi et d'accomplissement.

AU PROGRAMME

- **Séances de yoga du rire**

L'objectif est de diminuer la fatigue, la nervosité et augmenter l'attention, la confiance en soi...

- **Apprendre par le mouvement**

Ces séances vont permettre aux enfants d'apprendre de manière ludique, suivie, individuelle et différenciée en s'appuyant sur leurs rythmes naturels. (Mov'n'play).

- **Spectacle interactif**

Les petits pourront apprendre à exprimer leurs émotions et avoir des pistes pour ne pas se laisser envahir par celles-ci : *Que d'émotions pour Simon !* (Planète Mômes).

À NOTER

L'APEL organisera son loto

**DIMANCHE 8 MARS 2026
à l'Ecluse**





LA CRÈCHE
Coline & Colas



DES NOUVELLES DE COLINE ET COLAS

La crèche n'a pas fait « peau neuve » pendant les vacances, comme annoncé dans le dernier Kiosque, mais la rentrée s'est bien passée pour tous les enfants et le personnel.

On vit bien à Coline et Colas !

On s'amuse, on rit, les dames de la crèche regorgent d'idées pour nous occuper et nous aider à grandir :

- Nous voyageons de pays en pays pendant la semaine du goût, avec animations, musiques, costumes et bricolages, quelle ambiance !
- Une journée à thème « pyjama » avec brunch et activités sensorielles tout en douceur ;
- Sans oublier toutes les activités proposées tout au long des mois, à

la crèche et en extérieur, visites à la médiathèque, à la résidence des « rives d'Or », au pôle jeunesse pour le conte et la motricité.

En attendant le père Noël, on prépare son arrivée avec diverses activités autour de Noël, décorations, petits présents pour les familles...

Et le temps fort de cette fin d'année : la fête de Noël à l'Ecluse le samedi 13 décembre organisée par les parents de l'association et le personnel, qui réunit les deux crèches.



LES COULEURS DU MONDE

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr



En 2025, le centre social vous a accueillis pour partager des moments de détente, de loisirs et de découverte.

En 2025, il vous a accompagnés dans vos démarches administratives et lors de vos ateliers numériques.

En 2025, il vous a entraînés à travers des activités telles que la marche, le pilates, le fitness ou encore le cross-training.

En 2025, il vous a soutenus grâce aux ateliers mémoire, aux groupes de parole et aux actions de prévention.

En 2025, il vous a écoutés lors du café des parents et vous a réunis autour d'ateliers créatifs parents/enfants.

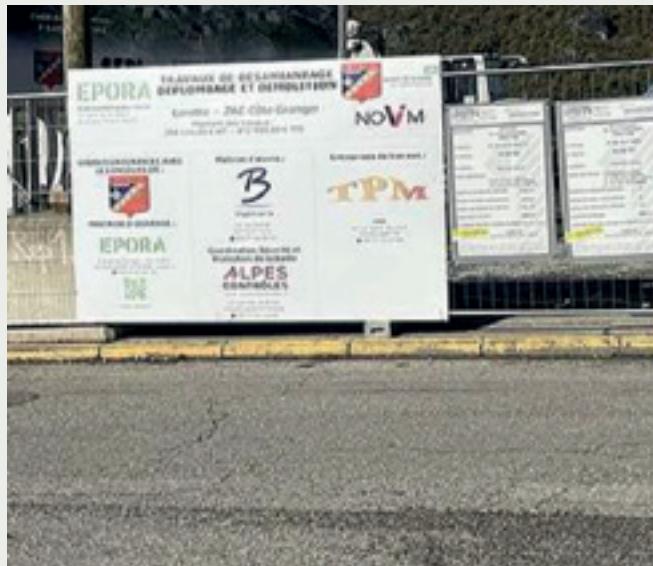
Pour 2026, le centre social vous souhaite une année pleine de tendresse, de joie et de belles rencontres.

Nous espérons continuer à vous accueillir, vous accompagner, vous entraîner, vous soutenir, vous écouter et vous animer tout au long de l'année 2026.

IMPORTANT CHANTIER DE LA ZAC CÔTE GRANGER

Décidé en 2010, très longtemps attendu à cause des vicissitudes de nos administrations. Enfin, cet énorme chantier a commencé en septembre 2025. Son déplorable retard a causé à notre commune un très lourd préjudice dans son développement économique et social. Une des conséquence qui explique l'augmentation de la taxe foncière en 2025 de 8%.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE NOVIM, LE CONCESSIONNAIRE



Panneaux de chantier



Barrirage du chantier



Premier îlot à déconstruire



Second îlot à déconstruire

QUELQUES CHIFFRES

- **6 hectares aménagés** à proximité de la ville;
- **190 logements** créés;
- **1 crèche** en délégation de services publics;
- Du tertiaire, des espaces verts, des modes doux, etc ;
- Un projet global d'environ **9 millions d'euros** ;
- Durée : 2025, 2026, 2027, 2028, 2029.



Ce pignon va être crépi



Espace libéré après déconstruction de l'îlot 1



Défrichage des espaces à aménager



Défrichage des espaces à aménager



La vue du chantier - Paroi extérieure côté ouest du théâtre en cours de construction

CADRE DE VIE

CONSTRUCTION DU THÉÂTRE DU CANAL LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ !

Depuis le mois de septembre 2025, les travaux de construction du théâtre du Canal ont commencé. À l'heure où nous écrivons cet article, les fondations ont été coulées. La première élévation des murs du côté école et lotissement de la Source sont en cours de réalisation. La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2027.

Joseph-Seguin, adjoint



La grue symbole du chantier

Nous rappelons que ce nouvel équipement a toujours fait partie de notre programme électoral. Ce n'est pas une invention à la veille d'une élection municipale.

En acceptant la cession gratuite de cette parcelle sur laquelle était construit l'ancien théâtre avec le cinéma, l'Évêché, propriétaire cédant, avait mis la condition que cet ancien équipement soit reconstruit pour servir à la culture et aux familles.

Nous avions momentanément réalisé la salle multifonctions de l'Ecluse, réservée aux sports individuels et à la culture. C'était en 2003, déjà 22 ans se sont écoulés avec grande satisfaction. Aujourd'hui, de part sa taille et ses possibilités, l'Ecluse connaît un grand succès. Les grosses associations se l'ont accaparé pour y réaliser leurs multiples événements. Ceci s'ajoute aux sports individuels et à la culture qui étaient son rôle de base. Côté équipement culturel, 22 ans après de bons et loyaux services, le matériel se fatigue (tribune télescopique, espace scénique...). Il réclame d'être remplacé. Devant l'intensité de l'utilisation, aussi riche que variée de la salle de l'Ecluse, il convenait de faire démarrer le projet de construction du théâtre pour décharger l'utilisation de cette salle. Le plan de relance

métropolitain nous a apporté une aide financière incontestable. Contrairement à ce que déclarent nos opposants, ce projet devient indispensable pour satisfaire les besoins de plus en plus nombreux des associations. Pour tenir compte également de l'important développement que notre commune va connaître avec le peuplement prochain de la ZAC Côte Granger et ses 190 logements supplémentaires.

Le THÉÂTRE DU CANAL s'inscrit dans notre vieux projet de donner à Lorette les lettres de noblesse qu'elle mérite.

Donc il est faux d'avoir pu déclarer qu'il n'aurait pas fallu lancer le projet du théâtre. Ce dernier va prendre une place indispensable dans le rayonnement de notre commune.

Le Maire Gérard Tardy



Maintien des murs préfabriqués avant coulage du béton entre les 2 parois.

RUE SAINT-JOSEH

CONSTRUCTION D'UN PARKING

Avec la démolition de l'ancienne boulangerie et face à la demande des commerçants du centre-ville, nous avons décidé d'aménager un espace de stationnement comprenant six places supplémentaires en zone bleue, limitées à 15 minutes. **Gilles Raia, adjoint**

Cet espace est situé au cœur de la ville, à proximité des commerces, de l'hôtel de ville et du jardin aquatique.

Nous en avons profité pour allier l'utile à l'agréable en laissant une place à la nature : un espace végétalisé comprenant une rangée de bambous destinée à dissimuler les murs borgnes de la



6 places de parking en zone bleue - 15mn



L'arbre remarquable "Ligustrum japonicum"

propriété mitoyenne, une zone de pelouse et un arbre majestueux, le Ligustrum japonicum, plus connu sous le nom de troène du Japon.

Cet arbre restera décoratif tout au long de l'année et se parera, entre les mois de juillet et octobre, de fleurs blanches parfumées qui attireront les pollinisateurs.

Encore une action qui allie praticité, esthétique et renaturation de notre commune, afin de créer un environnement agréable pour nos concitoyens.

Franck Leto,
conseiller délégué

CONTAINERS POUR GRANDS CARTONS

Avec Saint Etienne Métropole, nous avons pris la décision de mettre en place des containers à grands cartons réservés aux particuliers. En effet, nous nous sommes aperçus que les poubelles jaunes débordaient de grands cartons à cause de l'augmentation d'achats sur internet et aussi de la mise en place des QR codes d'accès aux déchetteries.

La ville de Lorette dispose de trois containers qui sont situés rue Jean Moulin (derrière la Poste), à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue Antonin Prost, et rue Eugène Brosse au niveau du parc Louis Aragon.

Nous comptons sur votre bienveillance pour l'utilisation de ces bacs à grands cartons.

Gilles Raia, adjoint





Pour soutenir et accompagner les propriétaires dans leurs projets de ravalement de façades, la ville octroie des aides aux propriétaires avec les conseils gratuits de l'architecte conseil à SOLIHA, Corinne COMTET missionnée par la ville.



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@soliha-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@soliha-loire.fr
www.loire.soliha.fr

La ville a mis en place un nouveau nuancier consultable en mairie. Des teintes spécifiques ont été définies pour le bâti ancien et ses menuiseries en harmonie avec les matériaux de constructions traditionnels.



Nouveau nuancier

OPÉRATION FAÇADES

DES RAVALEMENTS POUR EMBELLIR LE BÂTI URBAIN

Depuis son lancement en 2022, l'opération façades a permis de notifier 18 dossiers et de râver 13 bâtiments et maisons individuelles.

OPÉRATION FAÇADES POURQUOI ? COMMENT ?

L'objectif est simple : encourager les ravalements de façades afin de pérenniser les immeubles et embellir le cadre bâti et urbain.

L'OPÉRATION EST INCITATIVE MAIS ENCADRÉE

Le choix des techniques de ravalement et des couleurs se font en concertation avec les propriétaires et l'architecte conseil missionnée par la ville, Corinne COMTET en y associant les entreprises.

UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR LES PROPRIÉTAIRES

Des aides sont accordées de manière différenciée pour les bâtiments construits avant 1948 et après 1948 afin d'inciter les ravalements de façades du bâti ancien en centre-ville. Les subventions municipales sont accordées sans condition de ressources.

La ville a déjà alloué un montant de subventions 46 268€ pour l'Opération façades.

LES SUBVENTIONS DE LA VILLE LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

Sont concernés les bâtiments à usage d'habitation de plus de 30 ans avec des aides différencierées pour le bâti ancien d'avant 1948 et d'après 1948. Les subventions municipales sont accordées sans condition de ressources.

CONSTRUCTIONS AVANT 1948

- 25% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 60€ TTC/m² pour les façades et clôtures visibles du domaine public.
 - 50% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 60€ TTC/m² pour les façades et clôtures non visibles du domaine public.
- Subvention plafonnée à 4 000€ pour un pavillon ancien.

CONSTRUCTIONS APRÈS 1948

- 25% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 45€ TTC/m² pour les façades et clôtures visibles et non visibles du domaine public.

Subvention plafonnée à 2 800€ pour une maison individuelle.

Subvention totale attribuée par immeuble plafonnée à 2 800€ par logement dans la limite de 18 500€.

ZOOM SUR LES RAVALEMENTS RÉALISÉS AVANT/APRÈS



Avant les travaux



Après les travaux



Les crottes doivent être ramassées par le propriétaire de l'animal. Des sacs plastique adaptés sont à votre disposition à l'accueil mairie.

DES AMENDES

POUR LES PROPRIÉTAIRES INDÉLIQUATS

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de l'autorité municipale, responsable de la salubrité publique. Il faut donc signaler le non-respect de cette interdiction passible d'une amende dont le montant, non négligeable, peut toutefois s'avérer dissuasif pour le contrevenant.

Un arrêté du Maire redéfinit les interdictions applicables au Parc de loisirs des Blondières, dans le Parc Louis Aragon et le complexe Pierre Mendès France. Pris en flagrant délit, un propriétaire canin qui ne ramasse pas les crottes de son chien sera verbalisé par une amende de 35 euros.

NON ! MARCHER DANS UNE CROTTE DE CHIEN, NE PORTE PAS FORCÉMENT BONHEUR !

Tout propriétaire ou possesseur de chiens est tenu de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Malheureusement, encore trop de propriétaires de chiens ne respectent pas les autres et ne ramassent pas les crottes de leur chien.

Les déjections canines, susceptibles d'abriter et donc de propager d'indésirables parasites, sont de véritables nuisances pour la santé de chacun et constituent une réelle pollution.

En conséquence, par mesure d'hygiène, les déjections canines sont donc interdites sur les voies publiques, les trottoirs, tout espace vert public, les aires de jeux pour enfants, les arrêts des transports en commun, les stationnements réservés aux taxis, les pas-de-porte des commerçants en alimentation ou autres...

Si elles ne sont autorisées que dans les caniveaux (à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons) ou dans des espaces spécialement dédiés aux besoins de nos amies les bêtes, les crottes doivent être immédiatement ramassées par le propriétaire de l'animal. Un simple sac plastique fermé et ensuite jeté dans une poubelle fera l'affaire.

Il faut donc veiller à l'évacuation de ces «cadeaux» déposés par notre ami à quatre pattes et régulièrement oubliés par certains maîtres.

Il est impératif de penser aux piétons, aux poussettes, aux vélos, aux enfants en bas âge et aux personnes âgées ou handicapées, trop souvent dans l'obligation de slalomer sur les trottoirs pour ne pas marcher sur une crotte de chien, au risque de glisser dessus et de se blesser en tombant.

Lequel d'entre nous n'a pas remarqué que les voies piétonnes, le parking souterrain et autres abords de l'Hôtel

de Ville sont devenus de véritables «champs de mines» ? Il en va de même des passages empruntés par nos enfants qui se rendent au Pôle Jeunesse pour leurs repas, le péri-scolaire ou pour les activités du mercredi et des vacances, ou les points de départs des promeneurs de l'après-midi.



À Lorette, il y a plusieurs espaces qui permettent aux chiens de faire leurs besoins.

C'est un bien triste environnement qui leur est réservé par des propriétaires d'animaux, pour le moins indélicats, qui sans scrupules, en ont fait des lieux d'aisance pour leurs chiens !

Nos amis les chiens, s'ils sont bien éduqués, seront d'autant mieux acceptés, puisque, en maintenant notre ville propre, nous restons des éco-citoyens responsables et protégeons en plus notre santé... et celle des autres !

M. le Maire

Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous
vos déplacements
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;
quelques centimètres d'eau
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas
dans les sous-sols ou
les parkings souterrains



Coupez, si possible et
sans vous mettre en danger,
les réseaux de gaz,
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous
des cours d'eau,
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute
des consignes des secours
et de votre mairie



Contactez les personnes
vulnérables et isolées
en privilégiant les SMS



Préparez un kit d'urgence contenant
notamment de l'eau, de la nourriture,
les copies des papiers d'identités,
les traitements médicaux... et placez-le
dans un endroit facile d'accès

RÉAGIR EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

LES MOYENS D'ALERTE AUX POPULATIONS

Alerte à connaître

- Signal spécifique "Rupture de barrage"**
 - son de 2s + silence de 3s, répété pendant 2 minutes
 - Fin d'alerte : son continu de 30s
- FR-Alert**
 - alerte reçue sur votre téléphone, même en silencieux
- Moyens communaux**
 - SMS, panneaux lumineux



Les bons réflexes

Avant

- Consultez le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) auprès de votre mairie pour connaître le périmètre de la zone de proximité immédiate ou de la zone d'inondation spécifique et identifier les refuges.
- Préparer un sac d'urgence
 - Photocopie de documents
 - Double des clés
 - Trousse de premier secours



Pendant

- **Évacuez immédiatement**
 - Suivez les consignes des autorités et dirigez-vous vers les zones de sécurité.
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'allez pas cherchez vos enfants à l'école.
- Partagez votre localisation avec vos proches.
- Écoutez les informations sur les radios locales
- Limitez l'utilisation du téléphone

Numéros d'urgence à connaître

15
SAMU

17
POLICE

18
POMPIERS

112
URGENCES

114
URGENCES



TOUS LES JEUDIS

DE 16 H À 19 H

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Ministère
d'État
France

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaitre l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes

OUVERTURE

LA CASA D PAPA

MAJDI DABOSSI

Tél : 09 88 53 54 65 - 67 rue Jean Jaurès - Lorette

Ouvert 7j/7 de 11h à 1h du matin NON STOP

SUR PLACE / À EMPORTER / EN LIVRAISON



NOUVEAU

Depuis le 26 septembre, un nouveau lieu de restauration a ouvert boulevard Jean Jaurès à Lorette.

Majdi Daboussi connaît bien le milieu de la restauration. Il travaille dans ce domaine depuis de nombreuses années. Aujourd'hui il a ouvert son propre restaurant et propose des plats variés pour régaler petits et grands : pizzas, burgers, sandwichs, tacos, assiettes, menu enfant, salades...

Pour finir le repas, Majdi vous propose plusieurs desserts au choix. Vous pouvez manger sur place ou à emporter...



N'hésitez pas à venir pousser la porte de LA CASA D PAPA pour découvrir la carte du restaurant. Vous serez accueilli chaleureusement !

MÉDIATHÈQUE & LUDOTHÈQUE YVES DUTEIL

■ 7 rue Jean Moulin - 42420 Lorette
 ■ Tél : 04 77 73 67 44
 ■ e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

NOUVEAUX HORAIRES

Mardi / jeudi / vendredi
 10h30-12h et 16h-18h

Mercredi
 10h-12h et 14h-18h

Samedi
 8h30 -12h



HEURE DU CONTE

**CHAQUE 1^{ER} MERCREDI
DU MOIS À 11 H**

ATELIER TRICOT

SAMEDI 17 JANVIER

ATELIER KAPLA

SAMEDI 31 JANVIER

FABRICATION

D'UN JEU

DE 7 FAMILLES

SAMEDI 28 FÉVRIER

JEUX DE SOCIÉTÉ ENQUÊTES ET DÉDUCTION

SAMEDI 21 MARS

LA MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE - YVES DUTEIL

PRIX EXBRAYAT 2025

Après avoir révélé les finalistes en mai, l'association Souvenir Exbrayat a dévoilé le résultat des votes des 299 lecteurs. C'est le Secret des mères, de Sophie de

Baere, qui a remporté le prix. A Lorette, où 38 lecteurs ont voté, Sophie de Baere est arrivée en tête avec 25 voix.

LES RENCONTRES À LA MÉDIATHÈQUE

CONFÉRENCE DE VÉRONIQUE DURAND

Le vendredi 10 octobre, s'est tenue la conférence de Véronique Durand «Histoires de forges en pays de Gier » nous sommes allés à la rencontre de ces « hommes de fer » qui ont fait la renommée de la vallée « noire ».



Temps d'échanges avec Véronique Durand



Discussion avec M. Litaudon



Thierry Mery de BD'ART



ATELIER TRICOT

Le premier atelier tricot du 22 novembre a remporté un grand succès. Pour apprendre les points de base ou se perfectionner pour réaliser des modèles plus complexes, Annie, Christiane et Michelle, expertes en la matière, n'ont pas ménagé leurs efforts !

LA SAISON CULTURELLE

2025/2026



FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 31 JANVIER 2026 20H30

DADDY BLUES CIE DE LA GRIOTTE

Sale temps pour Bernard Lapierre !

Le jour où on lui remet enfin son fils adoptif, sa femme le quitte !

Et comme si cela ne suffisait pas de devoir mentir à la fonctionnaire de la DASS pour garder le bébé, il doit jongler entre son associé psychorigide, un client mécontent, une secrétaire syndiquée et une femme bipolaire !

La cavalcade de situations improbables semble ne pas avoir de fin... Mais que ne ferait-on pas pour être papa ? L'adoption en toile de fond d'une comédie. Une histoire de notre époque, une vraie pièce de troupe, dans un style vif, décalé et drôle... pour une comédie familiale, grand public du théâtre de divertissement de qualité.



FESTIVAL DE L'HUMOUR

VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 20H30

DIDIER BÉNUREAU ENTIER

Qu'est-ce que c'est ce spectacle ? Bah ! Ça parle de quoi ?

Sketchs burlesques, chansons débiles, personnages loufoques... L'idée, pour ce one-man show c'est de retrouver les personnages de ses précédents spectacles pour leur faire côtoyer de nouveaux personnages et de mêler parfois des textes à l'humour plus noir: un instructeur pour étudiants CRS, une intervention télévi-

suelle du Président de la République, un enfant anti-écolo, qui trouve que la nature bordélise la terre... un Rap contre le porno et un affreux couple de vieux racistes... ajouter à ça, sketchs que le public est content de retrouver. Choix toujours délicat, la comédie passe avant le sens, c'est ma règle. Il y aura 3 ou 4 chansons.



BILLETTERIE

PERMANENCE EN MAIRIE

JEUDIS

de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

TÉL : 04 77 73 76 24

OU 04 77 73 59 65



CONCERT

VENDREDI 10 AVRIL 2026 20H30

SAMEDI 11 AVRIL 2026 20H30

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 15H

LE CHŒUR DU PILAT

Dans son nouveau spectacle, sous la direction de Marie-Pierre Odin, le Chœur du Pilat réaffirme le droit pour chacun de se réaliser pleinement, d'être heureux et libre. Il célébrera avec vous la richesse de la diversité

humaine et espère vous convaincre et vous émouvoir en interprétant Michel Berger, Vitaa et Slimane, Mentissa, Moustaki, Soprano et tant d'autres...



FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 25 AVRIL 2026 20H30

CLASSE !

CÉCILE GIROUD & YANN STOTZ

Il y a en effet beaucoup d'élégance dans leur tenue vestimentaire. Ils portent la robe haute couture et smoking avec un naturel quasi aristocratique. Bref, ils sont chics ! Le problème, c'est qu'en dépit du raffinement de leur tenue, ils vont en manquer souvent... de tenue. Ce spectacle est une belle surprise. On s'y rend pour découvrir deux nouveaux comiques et on y rencontre un duo musical débordant de talent.

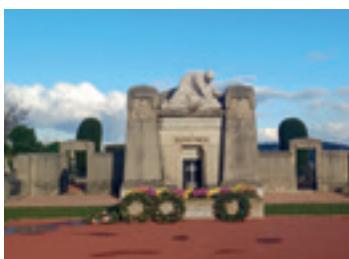
D'un côté, il y a Yann STOTZ, véritable homme élastique affublé d'une voix de crooner et d'un sens inné de l'autodérision. De l'autre, gambade la pétaradante Cécile GIROUD qui taquine du piano aussi bien qu'elle chante. Bref, c'est frais, réjouissant, délicieusement grivois, complètement déjanté, mais toujours d'une extrême qualité. Spectacle à voir absolument !



- Mail : upt-valdegier@orange.fr
- Site Internet : www.upt-valdegier.fr
- Renseignements
au 06 62 46 26 50 – 06 83 59 36 69



Prison Montluc à Lyon



Cimetière St Roch à Saint-Etienne

DES CONFÉRENCES ET DES SORTIES POUR OUVRIR LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE

La nouvelle saison 2025-2026 a débuté le 11 septembre dans la salle de l'Étoile à Grand-Croix, lors de l'assemblée générale qui a réuni 130 personnes sur les 215 adhérents.

Elle se poursuivra jusqu'en mai 2026 avec un programme de 21 conférences, élaboré par le bureau à partir des propositions de ses membres et de celles des adhérents, sous la coordination de Monserrat Montagnier.

À ce jour, l'association compte environ 200 adhérents, un nombre en constante évolution puisque les inscriptions restent ouvertes en continu.

Durant les premiers mois, plusieurs conférences ont déjà eu lieu : l'une consacrée à Saint-Étienne face à l'adversité et à son évolution au cours des 50 dernières années, suivie d'interventions sur la phylogénie (ou comment et pourquoi reconstruire l'arbre du vivant), le plagiat en musique, le site de Montluc à Lyon, ainsi que le cimetière Saint-Roch à Saint-Étienne. En lien avec ces deux dernières thématiques, deux sorties

ont été organisées les 11 octobre et 20 novembre, suscitant un vif intérêt parmi les participantes et participants.

Pour conclure l'année 2025, quatre conférences aux sujets variés ont été proposées et ont attiré un large public, adhérent ou non : la qualité de l'air comme enjeu de santé publique ; une découverte des oiseaux du Pilat à Saint-Martin-la-Plaine ; un focus sur Romy Schneider à L'Horme ; et enfin une présentation de l'entreprise Marrel et de la sidérurgie dans la Loire à Grand-Croix.

Nous donnons donc rendez-vous à tous nos adhérents, ainsi qu'à toute personne intéressée, afin de poursuivre ensemble notre objectif : « ouvrir les chemins de la connaissance à toutes et tous, sans distinction d'âge ni de niveau d'études ».

LES
CONFÉRENCES,
D'UNE DURÉE
D'ENVIRON 2 H,
SONT OUVERTES
À TOUS SANS
RÉSERVATION



Réservez vite en scannant
le QR-Code ou en appelant
au 06 45 90 29 43.

Vous pouvez aussi visiter
notre site internet
www.emas-lorette.fr

EPIPHA'NIGHT CONCERT DANSANT ET GALETTES DES ROIS

EMAS
LORETTE
École de Musique et des Arts du Spectacle

SAMEDI 17 JANVIER 2026

À PARTIR DE 20H30 À L'ECLUSE

L'École de Musique et des Arts du Spectacle Vivant EMAS Lorette organise une soirée spéciale Épiphanie, intitulée Epipha'Night, le samedi 17 janvier 2026 à partir de 20h30 à L'Ecluse.

La soirée débutera avec le groupe Under Pressure, qui proposera un hommage à David Bowie (disparu il y a déjà dix ans), suivi d'un hommage à Freddie Mercury du groupe Queen.

Le groupe est composé d'Antonino Reina (batterie), Christophe Roche (guitare et voix pour les titres de David Bowie), Christophe Garaboux (basse), Olivier Castan (claviers) et Stéphane Jardin (seconde guitare et, surtout, voix de Freddie Mercury).

En seconde partie, place au groupe Looma, composé de trois professeurs de l'EMAS

- Sandra Reina (professeure de chant), Julian Reina (professeur de guitare-basse), Antonino Reina (professeur de batterie et directeur) - ainsi que d'Eric Cortial (claviers) et Filippo Cimino (guitare). Ils interpréteront un répertoire pop-rock et funk pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit !

Chaque ticket d'entrée (15 € ou 12 € pour les moins de 12 ans) donnera droit à une part de galette, que vous pourrez déguster avec du cidre, de la bière ou une boisson sans alcool (en supplément).

Les galettes seront préparées par les élèves du Lycée René Cassin de Rive-de-Gier.

Rejoignez-nous sur notre page Facebook :
[Emas Lorette-officiel](#)



RUGBY CLUB DU PAYS DU GIER

Président : Veeakash Callea - Tél : 06 12 38 00 90 - email : veeakash.calleea@gmail.com

Secrétaire : Marie Tracol - Tél : 06 73 41 65 16 - email : marie.tracol@live.fr - [Facebook](#) ecole de rugby du RC pays du gier

LE RCPG, LE CLUB DE RUGBY DE LA VALLÉE UN CLUB À TAILLE HUMAINE

Le Rugby Club Pays du Gier (RCPG) c'est LE club de rugby de la Vallée. Nos joueurs viennent de Saint-Chamond, l'Horme, la Grand-Croix, Lorette, Cellieu, Chagnon, Saint-Martin la Plaine, Saint-Joseph... des M6 aux M12, ensemble ils composent notre École de Rugby.

UN CLUB QUI RAYONNE SUR TOUTE LA VALLÉE DU GIER

Au programme chaque semaine : entraînements, tournois, le tout dans une ambiance sportive et vitaminée. Un club à taille humaine, familial et nourri de valeurs éducatives fortes pour nos jeunes.

Tous les membres : joueurs, parents et bénévoles œuvrent ensemble pour animer la vie du RCPG, le cœur vibrant de

la Vallée du Gier.

Le RCPG c'est aussi une entente sportive avec le SOG : le club de rugby de Givors. Ensemble nous formons le Rugby 2 Vallées (R2V) et c'est donc ensemble que nous jouons lors de tournois.

Toujours présent sur le terrain, le RCPG fait briller ses couleurs dans toute la région.

PARTAGEZ NOS VALEURS ! REJOIGNEZ-NOUS !

Sport collectif par excellence, le rugby est un sport inclusif qui porte les valeurs d'intégrité, de passion, de solidarité, de discipline et de respect.

Si vous partagez ces convictions et que vous avez envie, votre enfant ou vous, de vous épanouir dans un collectif alors rejoignez-nous !

Peu importe votre condition physique, il y aura toujours un poste pour qui veut rejoindre la grande famille du rugby, de 6 à 99 ans (tout dans la tête) !

Vous pouvez suivre l'actu des Crocos du Gier sur Facebook : Ecole de Rugby du RC Pays du Gier. Connectez-vous, likez et partagez !

DIMANCHE 25 JANVIER LOTO

Salle de l'Écluse à Lorette

Plus de 2000€ de lots à gagner !

En famille ou entre amis, il ravira les anciens, les jeunes et les enfants pour un après-midi festif ! Comme d'habitude, tout le monde pourra réviser ses départements et vibrer pour valider une quine ou un carton plein !

DIMANCHE 8 MARS LES PUCES DU RCPG

26^e ÉDITION

Exposants ou visiteurs c'est le moment de faire de bonnes affaires pour attaquer les beaux jours !



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr basketbclorette

UN DÉBUT DE SAISON PLEIN D'ÉNERGIE

Ce premier trimestre au BCL a démarré avec dynamisme et optimisme, porté par l'énergie des entraîneurs et bénévoles, et par une remarquable montée en puissance des féminines, qui nous permettent d'espérer des résultats très prometteurs pour la saison qui vient de démarrer.

Les effectifs du club sont en hausse, et le BCL affiche quasiment complet dans toutes les catégories. Néanmoins chez les plus jeunes, de nouvelles petites bouilles souriantes et pleines de vitalité ont encore pu rejoindre les rangs du baby basket.

Depuis la rentrée, le gymnase ne désemplit pas, entre les entraînements, les tournois et les premiers matchs officiels, et côté animations, le club ne manque pas d'idées ! Tournoi de Noël, Media Day... l'ambiance est à la fois sportive et conviviale, créant des liens entre joueurs, familles et supporters,

et montrant que le basket est, au-delà d'une simple pratique sportive, une aventure humaine.

Avec cette belle énergie, l'envie de progresser et cet enthousiasme, la saison s'annonce palpitante au sein du BCL.

À noter donc, et à féliciter surtout, la remarquable montée des seniors filles en Régionale 2, ainsi que la montée des seniors hommes en R3 ! D'autres bons élèves dans ce classement : les U11, les U13 en D2, les U15 en D3, et les U18 en D1 ! Tout ceci prouve qu'avec passion et engagement, tout est possible !



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETOIS



Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorete@yahoo.fr - www.kcl.kalisport.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - @KarateClubLorette @kc.lorette

MEILLEURS VŒUX

Toute l'équipe du Karaté Club Lorettois vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026. Cette nouvelle année s'annonce sous le signe de la motivation, de l'engagement et de la progression collective.

Notre club accueille des pratiquants de tous âges, dès la moyenne section de maternelle jusqu'aux adultes, sans limite d'âge. Chaque année, nous formons des dizaines de jeunes et d'adultes, en veillant à ce que chacun trouve sa place, quel que soit son niveau.

Nous investissons dans la formation continue de nos professeurs afin de garantir un enseignement de qualité et innovant. Deux adolescents du club suivent actuellement des formations d'arbitrage et d'assistant fédéral pour accompagner les professeurs et coacher lors des compétitions, première étape d'un parcours qui les mènera peut-être un jour à enseigner à leur tour.

En attendant les prochaines échéances sportives, les karatékas Lorettois se préparent au travers d'interclubs et de

stages. Ces moments conviviaux favorisent les échanges et l'enrichissement de tous, dans un cadre chaleureux et une atmosphère familiale.

RÉSULTATS

AU CHAMPIONNAT DE LA LOIRE

Noé réalise le doublé en étant sacré champion de la Loire en katas et en combats chez les cadets, alors qu'il n'est que première année. Surclassé en juniors, il décroche également un double podium avec deux belles troisièmes places.

Chez les seniors, doublé pour les Lorettois également : Ramazan devient champion de la Loire en katas, et Ibrahim en combats. Sifaks termine 3^e chez les cadets. Belle participation d'Ali qui, malgré ses efforts, ne parvient pas à se classer.



Rendez-vous le **18 janvier 2026** pour la Coupe de la Loire des plus jeunes, puis en février pour les coupes et championnats régionaux.

Retrouvez toute l'actualité du club, le détail des résultats ainsi que de nombreuses photos sur notre page Facebook et sur notre compte Instagram.

Pour tout renseignement concernant notre club et nos activités, n'hésitez pas à nous contacter.

JUDO LORETANE



JUDO LORETANE

Tél : 06 77 20 21 08 - e-mail : judo.loretane@free.fr,

site : www.judoclublorette.sportsregions.fr judo club loretane

UNE EXCELLENTE RENTRÉE

La saison 2025 démarre sur les chapeaux de roue au club de judo de Lorette. Les tatamis n'ont jamais été aussi vivants : les cours affichent une superbe dynamique et nous enregistrons encore de nombreuses demandes d'essais. L'ambiance est au rendez-vous, les nouveaux comme les anciens s'épanouissent, et l'équipe encadrante est ravie de cette énergie positive.

LES INSCRIPTIONS RESTENT OUVERTES

Il est toujours possible de rejoindre le club. Que ce soit pour découvrir le judo, reprendre une activité sportive ou progresser dans une ambiance conviviale, les portes sont ouvertes à tous les niveaux et tous les âges.

DE NOUVEAUX MEMBRES AUX COURS DE CARDIO

Les séances de cardio rencontrent un beau succès et nous avons encore accueilli de nouveaux participants.

Ces cours sont ouverts à tous : chacun peut venir se dépenser à son rythme, dans une ambiance dynamique et bienveillante.



l'équipe 2+35 ans contre St-Chamond

À VENIR

- **PLATEAU ROUGE**
à déterminer
- **TOURNOI INTERNE**
à déterminer ;
- **TOURNOI GALAXIE ORANGE**
6 avril et 4 juillet 2026
- **INTERCLUBS SENIORS**
de fin mars à fin avril 2026
- **TMC U12 ANS VERT**
19 avril et 23 mai 2026
- **CONCOURS DE PÉTANQUE**
à déterminer
- **TOURNOI PRINTEMPS-ÉTÉ**
du 25 mai au 21 juin 2026
- **TENNIS EN FAMILLE**
21 juin 2026

NOUVELLE CEINTURE NOIRE

Un grand bravo à Naël, qui a obtenu sa ceinture noire cette année. C'est une fierté pour le club et un exemple inspirant pour les plus jeunes judokas. Son travail, son sérieux et sa persévérance montrent la voie à suivre.



Que la nouvelle année vous apporte force, détermination et de belles victoires sur le tatami comme dans la vie. Bonnes fêtes à tous !



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette

Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net tennisclublorette

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 OCTOBRE 2025

Le bilan 2024/2025 présenté devant une vingtaine de personnes le 3 octobre dernier montre une légère baisse du nombre total d'adhérents (67) par rapport à la saison précédente (74), due notamment aux difficultés à recruter et à stabiliser les éducateurs. Mais globalement, les effectifs se maintiennent depuis 3 ans, avec une meilleure fidélisation chez les adultes.

Côté sportif, les compétitions se sont bien passées : interclubs +35 ans, jeunes et seniors, tournoi printemps-été, plateau et tournois Galaxie.

Les événements traditionnels ont également rencontré du succès : arbre de Noël, matinée Tennis en famille, fêtes Galaxie Tennis, etc.

Le bilan financier est plutôt bon malgré l'absence de stages et la fin de l'aide à l'apprentissage.

Des demandes ont été remontées à l'adjointe aux sports présente à cette assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'éclairage des courts.

Enfin, les entraîneurs et les membres du bureau ont été remerciés pour leur investissement, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des salles et la subvention annuelle.

Pour la saison 2025/2026, le club compte 68 adhérents dont 29 jeunes et 39 adultes. Les cours ont débuté le 22 septembre avec les enseignants Lisa Hocini, Annie Gerey et Alexandre Ferro.

GROUPE MAJORITAIRE ALLIANCE POUR LORETTE

LE JOURNAL "LA TRIBUNE-LE PROGRÈS" NE DONNE PAS TOUJOURS DES INFORMATIONS EXACTES ! QUE LA VÉRITÉ SOIT FAITE !

Premièrement,

Dans son article de l'édition du lundi 20 octobre 2025, le journal **La Tribune-Le Progrès** écrit à la page n° 17, dans la rubrique "Actu Gier", que le Maire de Lorette aurait : « *émis un titre de recettes, dûment rédigé et joint au courrier* ». Cette affirmation est fausse. Aucun titre de recettes n'a été émis et adressé à Monsieur le Maire de Farnay.

Deuxièmement,

Par deux mails, j'ai déposé un droit de réponse à la rédaction de Saint-Etienne **La Tribune-Le Progrès**, restés sans réponse. Celui du 23 octobre 2025 à 23h21 et celui du 3 novembre 2025 à 21h35.

Dans l'édition de **La Tribune-Le Progrès** du jeudi 23 octobre, à la page 19, sous la rubrique "Actu Gier", il est écrit : « *les élus de la majorité se rebiffent contre les pleins pouvoirs du maire...* ». Cette citation est déformée.

Se sont « rebiffés » : Mesdames E. ORIOL, S. BOUDIAF, C. AMERI et Monsieur J-CH. BONNAND. En aucun cas, il ne s'agit de tous les élus.

Je précise que ces quatre élus avaient voté en 2023 l'approbation d'accorder au maire une partie des délégations de pouvoirs du conseil municipal, par

souci d'efficacité et de réactivité dans la gestion et le développement de notre ville au profit de ses habitants. Donc il ne s'agit pas des pleins pouvoirs pour le maire. De ce fait, on peut être surpris que ces quatre élus démontrent qu'ils sont effarouchés de découvrir que le maire a reçu des délégations du conseil municipal ?

D'ailleurs ces quatre élus auraient mieux fait de se taire, s'ils avaient eu un brin d'intelligence. En effet, et très démocratiquement, je convoque, avant chaque conseil municipal, une réunion du groupe majoritaire pour préparer et négocier à la majorité, les points de l'ordre du jour de chaque conseil municipal.

Pour le conseil municipal du mardi 21 octobre 2025, la réunion de préparation du groupe majoritaire avait lieu le jeudi 16 octobre 2025 à 19 heures.

Aucun des quatre élus qui se sont rebiffés à l'occasion du conseil municipal du mardi 21 octobre 2025 n'était présent à cette réunion de préparation et de négociation de ce conseil municipal.

*Pour le groupe Alliance pour Lorette,
Gérard TARDY*

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

FAITES VIVRE LA DÉMOCRATIE À LORETTE : INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis 2020, la seule opposition constante à Gérard Tardy, c'est Julien Lequeux et Libres d'Agir pour Lorette.

En mars, chaque voix comptera : pour pouvoir choisir l'avenir de notre commune, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Ne vous laissez pas tromper par ceux qui se découvrent soudain une posture d'opposants après avoir suivi le maire pendant cinq ans et demi.

Retrouvez toutes nos informations et propositions sur libresdagir.fr et nos réseaux sociaux.

**NON
COMMUNIQUÉ**

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : **04 77 73 30 44**

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi*
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

*FERMÉE LE MARDI APRÈS-MIDI



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

■ **RELAIS PETITE ENFANCE**
87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

■ **PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE**
Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

■ MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

■ A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// Un mardi par mois

■ ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// Un jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

■ ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

■ P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

■ CONCILIAUTEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois

de 14h à 16h

CRÈCHES

■ **COLINE ET COLAS**
3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

■ **MICRO-CRÈCHE BABYNOUS**
28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

■ **MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS**
3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

■ **ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE**
2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

■ **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE**
Place H. Bonnassière
Tél : **04 77 73 20 85**

■ **ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE**
1, place Neyrand Thiolière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

■ **RÉSIDENCE LES RIVES D'OR**
1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



MÉDIATHÈQUE

■ **YVES DUTEIL**
7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

■ **L'ÉCLUSE**
Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

■ **SALLE JEAN ROSTAND**
Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE / COMPLEXES

■ **STADE DU DORLAY**
Tél : **04 77 73 03 62**

■ **PIERRE-MENDÈS FRANCE**
Tél : **04 77 73 18 70**

■ **BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE**
(hors période estivale)
Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

■ **OELIE**
Tél : **04 77 42 23 75**
- du lundi au vendredi de 8h à 19h
- Samedi : 8h à 13h

ou
URGENCES 7J/7 - dépannage
Tél : **04 77 42 36 76**

■ PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

■ LA POSTE

Tél : **3631**

■ SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

■ HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi au vendredi : 9h30 à 12h / 14h à 18h30
- Samedi : 9h30 à 18h30
- Dimanche et jours fériés : FERMÉ

■ HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 17h30 au lieu de 18h30

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

■ **SAINT-CHAMOND**
Tél : **0 800 882 735**

■ **TARTARAS**
Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

■ POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

■ COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : **04 27 40 21 21**



URGENCES

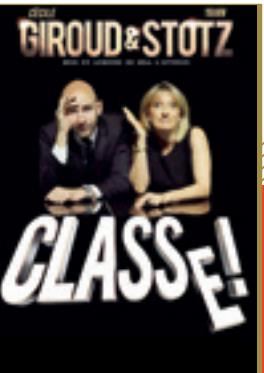
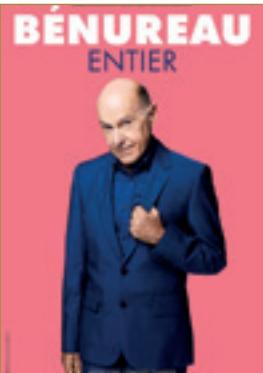
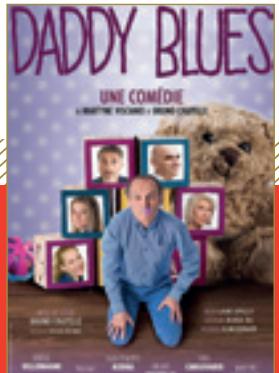
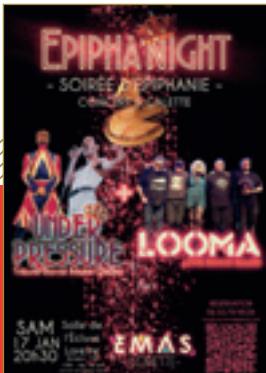
■ **SAMU 15**

■ **POMPIERS 18**

■ **POLICE SECOURS 17**

■ **APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112**

■ **ALERTE ATTENTAT ou ALERTE ENLÈVEMENT 197**



À VOS AGENDAS

JANVIER

LUNDI 5	LES VŒUX DE M. LE MAIRE	//	19h	Salle J. Rostand	
SAMEDI 17	ATELIER TRICOT	//		Médiathèque Y. Duteil	Médiathèque / Ludothèque
SAMEDI 17	EPIPHA'NIGHT	//	20h30	Salle l'Ecluse	EMAS Lorette
DIMANCHE 25	LOTO	//	14h	Salle l'Ecluse	RCPG
SAMEDI 31	ATELIER KAPLA	//		Médiathèque Y. Duteil	Médiathèque / Ludothèque
SAMEDI 31	DADDY BLUES / CIE DE LA GRIOTTE	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival du rire

FÉVRIER

MARDI 3	CARNAVAL	//	16h30	Place H. Bonnasiès	Service animation
VENDREDI 6	DON DU SANG	//	16h/19h	Salle J. Rostand	Amicale des donneurs
VENDREDI 27	DIDIER BÉNUREAU / ENTIER	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival du rire
SAMEDI 28	FABRICATION D'UN JEU 7 FAMILLES	//		Médiathèque Y. Duteil	Médiathèque / Ludothèque

MARS

DIMANCHE 8	LES PUCEES DU RCPG	//			RCPG
DIMANCHE 15	ÉLECTIONS MUNICIPALES (1 ^{er} TOUR)	//		Salle J. Rostand	
SAMEDI 21	JEUX DE SOCIÉTÉ	//		Médiathèque Y. Duteil	Médiathèque / Ludothèque
DIMANCHE 22	ÉLECTIONS MUNICIPALES (2 nd TOUR)	//		Salle J. Rostand	

AVRIL

VENDREDI 10	LE CHŒUR DU PILAT	//	20h30	Salle l'Ecluse	Concert
SAMEDI 11	LE CHŒUR DU PILAT	//	20h30	Salle l'Ecluse	Concert
DIMANCHE 12	LE CHŒUR DU PILAT	//	15h	Salle l'Ecluse	Concert
SAMEDI 25	CLASSE ! CÉCILE GIROUD & YANN STOTZ	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

Lorette, ville d'avenir et de traditions